

Togo — Demande d'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; Rapport des services du FMI; Communiqué de presse sur les discussions du Conseil d'administration; Supplément et Déclaration des services du FMI; Déclaration de l'administrateur du FMI pour le Togo.

Dans le cadre de la demande d'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents suivants ont été diffusés et sont inclus dans cet envoi :

- Le rapport des services du FMI pour l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, préparé par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens avec les autorités togolaises sur l'évolution et les politiques économiques, qui se sont achevés le 11 décembre 2007. Ce rapport, rédigé sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, a été achevé le 28 mars 2008. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI en date du 21 avril 2008, qui met à jour les informations sur l'évolution économique récente.
- Un communiqué de presse résumant le point de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimé lors de l'examen du rapport des services du FMI le 21 avril 2008, qui achevait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Togo.

Les documents ci-après ont été publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités togolaises*
Mémorandum de politique économique et financière préparé par les autorités togolaises*
Protocole d'accord technique
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Note consultative conjointe sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
*Aussi inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression d'informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TOGO

Demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Rapport établi par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Robert Sharer et Adnan Mazarei

28 mars 2008

Contexte général	Le Togo a accompli des progrès considérables dans ses réformes politiques et économiques. Les récentes élections législatives ont ouvert la voie à la reprise de l'assistance financière des bailleurs de fonds après une interruption d'une décennie. Les résultats du programme de référence (octobre 2006 à juin 2007) ont été bons : tous les objectifs quantitatifs ont été largement atteints, et la réforme de la gouvernance des finances publiques a sensiblement progressé.
Nature de l'accord	Les autorités sollicitent la conclusion d'un accord triennal au titre de la FRPC portant sur un montant équivalant à 90 % de la quote-part (66,06 millions de DTS) dont une portion modérée serait disponible immédiatement afin d'aider le Togo à répondre aux besoins de financement exceptionnellement élevés créés par les chocs exogènes et aux besoins non satisfaits en matière d'investissements et de dépenses sociales, et de faire face aux coûts élevés de la dette publique. L'accord FRPC — le premier depuis le milieu des années 90 — serait conclu parallèlement à la reprise des concours de la Banque mondiale et de la BAfD, qui ont préparé d'importantes opérations d'apurement des arriérés. L'accord FRPC ouvrirait également la voie à un possible allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, le point de décision étant provisoirement prévu pour fin 2008.
Objectifs	Le programme appuyé par la FRPC, intégré dans le DSRP-I du Togo, vise à rétablir la croissance économique et à améliorer les conditions de vie de la population en instaurant un environnement macroéconomique stable en i) ramenant la dette publique à un niveau viable grâce à des mesures d'ajustement budgétaire graduel et d'allègement de la dette au titre de l'initiatives PPTE et de l'IADM; ii) facilitant la reprise de l'aide extérieure; iii) augmentant les ressources consacrées au développement des infrastructures, à la santé et à l'éducation; iv) renforçant la gouvernance des finances publiques; v) restructurant les banques fragiles; vi) améliorant le climat des affaires et réformant les entreprises publiques.
Entretiens	La mission organisée conjointement avec la Banque mondiale et la BAfD (28 novembre au 11 décembre 2007) a rencontré le président Gnassingbé, le président de l'Assemblée nationale Bonfoh, le Premier-ministre Mally, le Ministre des finances Ayassor, le Directeur national de la BCEAO Gbéasor, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants de syndicats, d'associations patronales, d'ONG, de la communauté des donateurs et des médias. L'équipe des services du FMI était composée de M. Mumssen (chef), M. Gijon, M. Haacker, M ^{me} Maziad et M. Rosa (tous du Département Afrique). M. Yao, le Représentant résident, et M. Sembene (Département des activités d'évaluation) ont également pris part aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

I. Contexte général.....	4
II. Évolution récente de l'économie et antécédents du programme de référence.....	7
III. Accord FRPC proposé	8
A. Objectifs.....	8
B. Cadre macroéconomique pour 2008–10	9
C. Politiques budgétaires 2008–10	11
D. Réformes structurelles	12
IV. Financement, conception et risques du programme	15
A. Financement extérieur.....	15
B. Conception du programme.....	17
C. Programme : les risques et leurs mesures d'atténuation	18
V. Évaluation par les services du FMI.....	18
Encadré 1. Document intérimaire de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) du Togo.....	5

Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–10.....	25
2. Balance des paiements, 2005–10	26
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2006–10	27
4. Situation monétaire, 2005–08	29
5. Dette extérieure officielle, 2004–06	30
6. Financement extérieur, 2008–10.....	31
7. Projet de calendrier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2008–11	32
8. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006–15	33
9. Résultats dans le cadre du programme de référence, 1er octobre–30 juin 2007	34
10. Repères structurels dans le cadre du programme de référence, 1er octobre 2006–30 juin 2007	35
11. Réformes structurelles envisagées pour 2009-10	36
12. Principaux indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2005	37

Appendice :

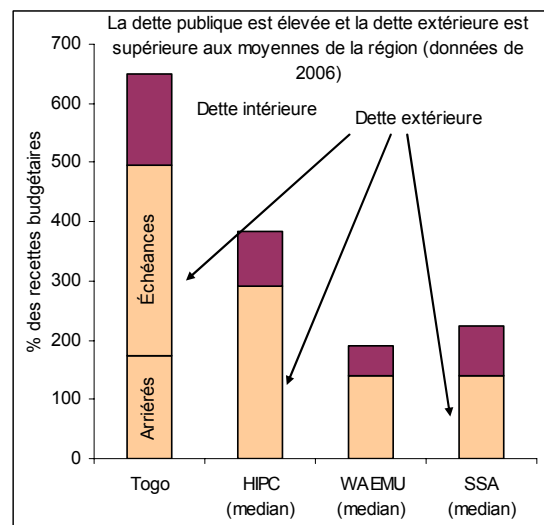
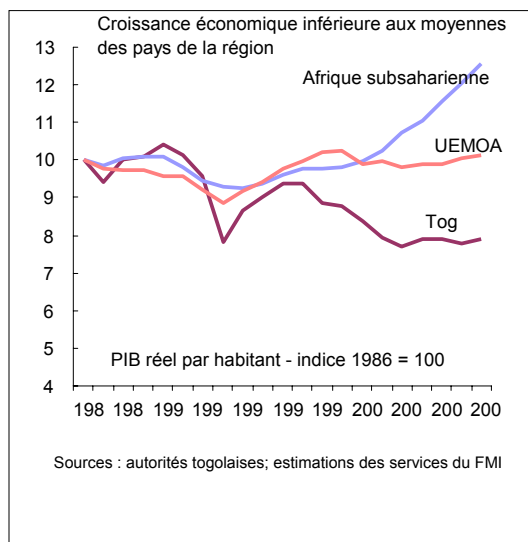
Lettre d'Intention	38
Pièce Jointe 1. Mémoire de politique économique et financière	40
Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs, 31 décembre 2007–31 décembre 2008	52
Tableau 2. Réformes structurelles prévues jusqu'à fin 2008.....	53
Pièce Jointe 2. Protocole d'accord technique	54

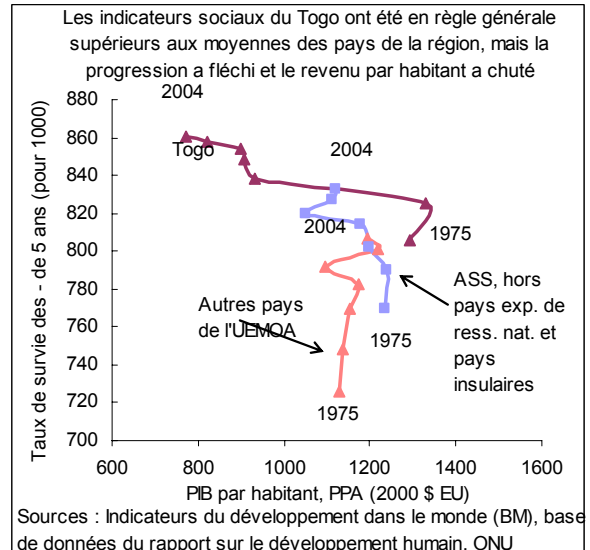
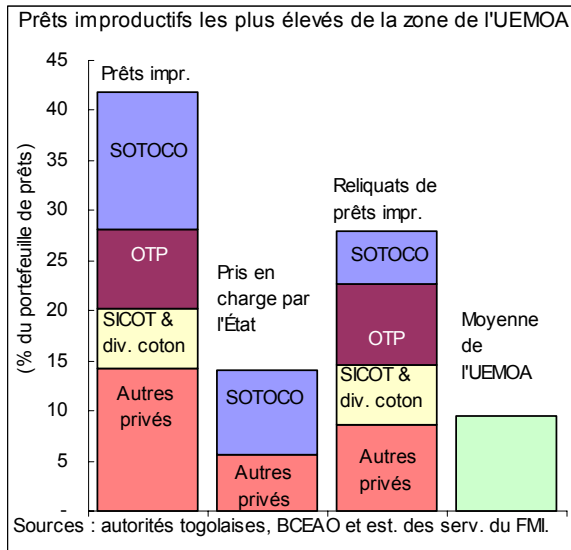
I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Les récentes élections législatives ont marqué une étape déterminante des réformes politiques entamées au Togo, et ont ouvert la voie à la reprise de l'assistance financière des donateurs.** Après le décès, en 2005, du Président Eyadéma, qui a dirigé le pays pendant 38 ans, le Togo est entré dans une période de réconciliation nationale et de réformes politiques qui a débouché sur l'organisation d'élections législatives multipartites le 14 octobre 2007. La communauté internationale a jugé que ces élections, à l'issue desquelles le parti au pouvoir a remporté la majorité et a été appelé à former le nouveau gouvernement, ont été libres et transparentes. L'Union européenne, premier bailleur d'aide du Togo, a par la suite repris ses concours financiers après 15 années d'interruption.

2. **Le nouveau climat politique a permis aux autorités de commencer à s'attaquer aux énormes défis institutionnels et économiques du pays.** Les résultats de croissance du Togo comptent parmi les plus mauvais de la région pour un certain nombre de raisons, dont :

- **la mauvaise gouvernance et les piètres capacités administratives** découlant d'une longue période de conflits sociopolitiques intenses, de mauvaise gestion des ressources publiques et d'absence d'assistance extérieure;
- **une dette publique excessive**, avec une dette extérieure supérieure au seuil fixé pour l'initiative PPTE, des arriérés extérieurs et des arriérés intérieurs très importants;
- **des banques fragiles**, affichant le ratio agrégé de prêts improductifs le plus élevé de la zone UEMOA (reflet des prêts dirigés du passé), plusieurs étant sous-capitalisées;





- **une grave crise énergétique** : des pénuries d'ampleur régionale ont poussé les pays voisins à interrompre leurs exportations d'électricité au Togo, ce qui a entraîné de fréquentes pannes de courant;
 - **des entreprises publiques (coton et phosphates) fonctionnant à perte** : des décennies de mauvaise gestion ont conduit à d'importants déficits quasi-budgétaires, à un endettement grandissant et à l'effondrement quasi total de ces importants secteurs d'exportation;
 - **un climat des affaires défavorable** par rapport aux normes régionales, découlant de plusieurs décennies de sous- investissement dans les infrastructures du transport et de l'énergie;
 - **la détérioration des conditions sociales** découlant de la mauvaise gestion des ressources publiques et de la suspension de l'aide consacrée par les donateurs aux secteurs de la santé, de l'éducation, et des infrastructures.
3. **Pour résoudre ces problèmes, les autorités ont lancé un ambitieux programme de réformes économiques.** Les réformes initiales, dont les progrès étaient suivis dans le cadre du programme de référence, s'attaquaient aux problèmes de gouvernance des finances publiques et des secteurs des banques et du coton. Le programme de réformes à moyen terme, tel qu'établi dans le DSRP intérimaire (encadré 1), porte principalement sur le renforcement de la gouvernance et sur l'assainissement des finances publiques, la restructuration des sociétés et des banques d'État, l'amélioration du climat des affaires, la remise en état des infrastructures du transport et de l'énergie, et l'amélioration de l'éducation et de la santé.
4. **Les autorités considèrent que le renouement du Togo avec ses partenaires de développement — et notamment avec le FMI — est vital pour assurer le succès des**

réformes économiques. Le président Faure Gnassingbé s'est engagé à coopérer étroitement avec le FMI à la réalisation des réformes économiques et, compte tenu de la faiblesse des institutions togolaises, a souligné l'importance pour son pays de pouvoir compter sur l'assistance technique du FMI. Le Togo aura également besoin d'une assistance financière considérable pour combler l'écart de financement créé par le volume excessif de la dette publique et pour remettre en état les infrastructures publiques et les services sociaux. L'accord FRPC vise à renforcer le cadre économique afin d'aider le Togo à renouer avec la communauté internationale après plus d'une décennie d'isolement et à remplir les conditions requises pour aspirer à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

Encadré 1 : Document intérimaire de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) du Togo

Le DSRP-I adopté en mars 2008 signale que 62 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, et que la pauvreté continue toujours de frapper un nombre disproportionné d'habitants des régions rurales. La longue crise socio-économique, la stagnation économique, la gouvernance défaillante des finances publiques et la suspension de l'assistance externe ont miné les ressources disponibles pour la santé, l'éducation et les infrastructures. Le système togolais de santé manque de personnel qualifié, de matériel médical et d'infrastructures. Le manque d'enseignants et les faiblesses de l'infrastructure de base ont provoqué une stagnation du taux de scolarisation. De larges pans de la population sont privés d'eau potable et d'installations sanitaires, d'électricité, et de services de transport ou de télécommunications.

Le DSRP intérimaire propose un programme triennal ambitieux visant à rétablir la croissance économique et à améliorer les conditions de vie des habitants en mettant l'accent sur i) une meilleure gouvernance politique et économique, notamment dans le domaine des finances publiques; ii) la relance économique et le développement durable, notamment par l'adoption de mesures d'assainissement du climat des affaires; la réforme des entreprises publiques, la restructuration des banques fragiles; la remise en état des secteurs de l'énergie et des transports et des autres infrastructures et le développement de l'agriculture; et iii) le développement des secteurs sociaux, en améliorant notamment l'accès à des services d'éducation et de santé de qualité.

Le cadre macroéconomique prévoit une croissance moyenne annuelle du PIB réel de près de 4 % pour 2008–10. Il préconise une amélioration graduelle du solde budgétaire primaire fondée sur un effort accru de recouvrement des recettes, une augmentation des ressources consacrées aux projets prioritaires et la mobilisation d'une assistance extérieure supplémentaire. Malgré tout, les ressources totales disponibles ne suffiront toujours pas pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire (tableau 12).

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET ANTÉCÉDENTS DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

5. **Le début de reprise économique a été ralenti par de fréquentes pannes de courant.** Après une relance initiale en 2006, la croissance du PIB réel a été ramenée à environ 2 % en 2007 à cause de graves pénuries d'électricité à l'échelle régionale (le Togo importe l'essentiel de l'électricité dont il a besoin) et d'inondations localisées qui ont en partie annulé les effets positifs des conditions météorologiques favorables pour l'agriculture, du développement du commerce régional et d'une modeste reprise dans le secteur du coton. Le déficit extérieur courant a légèrement augmenté pour atteindre environ 6½ % du PIB, une augmentation des fonds envoyés par les expatriés compensant en partie les effets d'un déficit commercial croissant.

Le Togo et ses interlocuteurs régionaux : principaux indicateurs économiques, 2005–07

	Togo				UEMOA	ASS /1
	2005	2006	2007	2005-07	2005-07	2005-07
	Eff.		Est.	Moy.	Moy.	Moy.
	(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)					
PIB réel	1.3	4.1	2.1	2.5	3.4	5.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	6.8	2.2	1.0	3.3	3.3	7.5
Monnaie au sens large (M2)	1.4	22.1	16.4	13.3	10.0	18.1
Administration centrale	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Recettes	15.7	16.9	17.0	16.5	17.2	19.6
Dons	1.2	1.4	1.7	1.4	6.0	6.0
Dépenses	20.4	22.1	20.6	21.0	22.8	25.9
Solde budgétaire global	-3.5	-3.8	-1.9	-3.1	0.5	-0.3
Secteur extérieur						
Solde extérieur courant	-5.3	-6.0	-6.4	-5.9	-4.7	-4.0
Exportations (biens et services)	40.3	42.3	42.0	41.6	31.4	30.2
Importations (biens et services)	57.2	61.8	62.6	60.5	37.2	41.1
Dette publique extérieure	90.3	83.9	80.9	85.0	41.7	34.0

Sources : autorités togolaises; estimations et projections des services du FMI.

/1: ASS : Afrique subsaharienne, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, du Nigéria, du Zimbabwe et des pays producteurs de pétrole.

6. **Les envois de fonds et les entrées de capitaux liées au commerce ont entraîné une forte expansion de la monnaie et du crédit.** La masse monétaire au sens large s'est accrue de 16½ % en 2007, provoquant une expansion rapide du crédit (utilisé principalement pour financer les importations). L'inflation annuelle, qui n'était que d'environ 1 % en décembre 2007, a augmenté au cours des derniers mois sous l'effet de la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires. L'effet négatif sur la compétitivité externe de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar, en 2007, a été atténué par une amélioration des termes de l'échange provoquée par une forte hausse des cours mondiaux du phosphate.

7. **Les résultats du programme de référence du Togo ont été bons : tous les objectifs quantitatifs établis pour la fin juin ont été largement atteints (tableau 9); les résultats budgétaires ont été conformes au budget de 2007.** La réforme des administrations fiscale et douanière a permis d'accroître considérablement les recettes en 2006 et en 2007. En dépit des pressions pré-électorales et des nouvelles dépenses occasionnées par la crise énergétique, les dépenses ont été maintenues en deçà des valeurs programmées, reflétant l'amélioration de la discipline budgétaire et les retards des dépenses d'équipement. En conséquence, la situation des finances publiques en 2007 est restée globalement équilibrée, comparativement au déficit primaire de 1 % du PIB enregistré en 2006, ce qui a permis de réduire fortement les arriérés intérieurs, y compris sur les montants dus aux fonctionnaires et aux producteurs de coton. Le budget 2007 a été financé en partie par une émission d'obligations régionales totalisant 20 milliards de FCFA, en juillet 2007 (échéance de 10 ans, période de grâce de 3 ans, coupon de 6 %) qui faisait partie d'une initiative lancée par l'UEMOA pour le financement des infrastructures.

8. **Les réformes de la gouvernance ont été satisfaisantes (tableau 10).** Les réformes administratives mises en œuvre à partir du milieu de 2006 par les nouveaux directeurs des impôts et des douanes ont contribué à élargir l'assiette fiscale et à recouvrer les arriérés d'impôts. Une meilleure gestion des finances publiques a permis de maintenir les dépenses dans les limites du budget en 2006 et en 2007. Les audits de la SOTOCO et l'apurement de ses arriérés de paiement aux producteurs de coton ont ouvert la voie à une réforme plus large du secteur. Les autorités ont adopté une stratégie visant à renforcer plusieurs banques fragiles conformément aux recommandations de la récente mission d'assistance technique du FMI; la banque d'État la plus importante du Togo, la BTCI, possède depuis février 2008 une nouvelle équipe d'administration et de contrôle dont le mandat a été approuvé par la Commission bancaire régionale.

III. ACCORD FRPC PROPOSÉ

A. Objectifs

9. **L'accord FRPC proposé aidera le Togo à rétablir la croissance économique et améliorer les conditions de vie de la population en assurant un environnement macroéconomique stable.** La réalisation d'un taux de croissance fort et durable conduisant à une amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté exigera la mise en œuvre de réformes complexes. Le programme triennal intégré dans le DSRP-I constituera un des moyens d'y parvenir; il mettra l'accent sur les mesures suivantes :

- **réduction de la dette publique à un niveau viable** grâce i) à un **ajustement budgétaire** graduel visant à réaliser un excédent budgétaire primaire modéré mais durable d'ici 2010 et à réduire graduellement la dette publique intérieure et les

arriérés; et ii) à un programme complet d'allègement de la dette extérieure au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM;

- **rétablissement des rapports du Togo avec ses partenaires du développement** afin d'obtenir un accroissement sensible de l'assistance financière et technique destinée aux projets et aux réformes prioritaires;
- **accroissement des ressources consacrées à la santé, à l'éducation et aux infrastructures** (notamment celles de l'énergie et des transports) grâce à un redéploiement des dépenses intérieures et à l'utilisation efficace des ressources supplémentaires d'aide extérieure prévues;
- **renforcement de la gouvernance des finances publiques** afin d'accroître les recettes et de rendre les dépenses plus efficaces et transparentes;
- **restructuration des banques d'État fragiles** afin de réduire les risques d'instabilité macroéconomique et de favoriser le développement du secteur financier privé;
- **mise en œuvre** de réformes structurelles axées sur la croissance pour améliorer le climat des affaires et restructurer les entreprises publiques, notamment dans les secteurs du coton et des phosphates.

B. Cadre macroéconomique pour 2008–10

10. **La croissance économique devrait s'accélérer avec la reprise de l'assistance financière des donateurs et le rétablissement d'un climat de confiance (tableau 1).** Le cadre à moyen terme du DSRP-I prévoit que la croissance du PIB réel atteindra presque 4 %, conformément au scénario de réforme examiné à l'occasion des dernières consultations conduites au titre de l'article IV. La reprise devrait initialement s'appuyer sur les dépenses d'investissement publiques financées par les bailleurs de fonds, une plus grande confiance du milieu des affaires, la croissance du commerce régional et l'accroissement de la production de coton et de phosphate. À moyen terme, la croissance devrait être soutenue par l'augmentation de l'investissement direct étranger (IDE), une intermédiation financière plus performante et la modernisation des infrastructures publiques — notamment de l'électricité — qui permettront de lever les obstacles qui avaient antérieurement entravé la croissance du secteur privé.

Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
			Est.	Program ¹		
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
PIB réel (variation en pourcentage)	1.3	4.1	2.1	3.0	4.0	4.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle, variation en %)	6.8	2.2	1.0	4.1	3.8	3.5
Monnaie au sens large (M2, variation en %)	1.4	22.1	16.4	10.0
Total des recettes et des dons	16.9	18.3	18.7	19.5	21.2	22.1
Recettes	15.7	16.9	17.0	17.2	17.5	17.8
Total des dépenses et prêts nets	20.4	22.1	20.6	21.9	22.9	23.4
Dépenses primaires intérieures	16.2	17.9	16.8	17.2	16.9	16.7
Solde global (base ordonnancements)	-3.5	-3.8	-1.9	-2.4	-1.7	-1.3
Solde primaire	-0.5	-1.1	0.2	0.0	0.6	1.1
Variation des arriérés intérieurs	1.9	-0.4	-0.8	0.0	-0.4	-0.7
Solde extérieur courant	-5.3	-6.0	-6.4	-7.9	-6.7	-6.4
Exportations de biens et services	40.3	42.3	42.0	44.4	45.3	46.2
Importations de biens et services	57.2	61.8	62.6	68.0	69.4	70.2
Dette publique extérieure	90.3	83.9	80.9	64.2	60.8	36.3

Sources : autorités togolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Suppose un allègement de la dette extérieure / des arriérés en 2008-2010 conforme en gros à l'allègement envisageable dans le cadre de l'initiative PPTTE et de l'IADM.

11. **Le taux d'inflation devrait être maîtrisé, avec l'ancrage dans l'union monétaire et le soutien des politiques budgétaires prudentes de l'UEMOA.** Néanmoins, il pourrait augmenter en cas de conditions météorologiques défavorables ou de hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie. Les autorités nationales et la BCEAO devront en plus examiner de près les causes de l'expansion récente de la masse monétaire et du crédit au Togo. Elles pourraient se voir contraintes de hausser le coefficient de réserves obligatoires si l'expansion de la masse monétaire commence à aggraver la situation de l'inflation ou à favoriser des pratiques hasardeuses de crédits.

12. **La conjoncture extérieure restera vraisemblablement défavorable.** Le déficit extérieur courant ne devrait pas beaucoup baisser pendant la période d'engagement du programme. Les importations devraient par contre connaître une croissance rapide sous l'impulsion de l'aide extérieure, de la hausse de l'IDE et de l'augmentation des prix du pétrole et des produits alimentaires. La croissance des exportations devrait également s'accélérer sous l'effet de la reprise dans les secteurs du coton et des phosphates. Malgré l'appréciation récente de la monnaie, il est peu probable que le taux de change réel soit sensiblement surévalué compte tenu des salaires relativement bas du Togo, mais il sera essentiel, pour maintenir la croissance des exportations, de mettre en œuvre des réformes propres à accroître la compétitivité (voir Rapport FMI 07/217)¹. Les réserves internationales

¹ Les consultations tenues en avril 2007 avec l'UEMOA au titre de l'article IV ont donné à conclure que le taux de change réel au niveau de l'Union était en gros conforme aux fondamentaux. Une

(continued...)

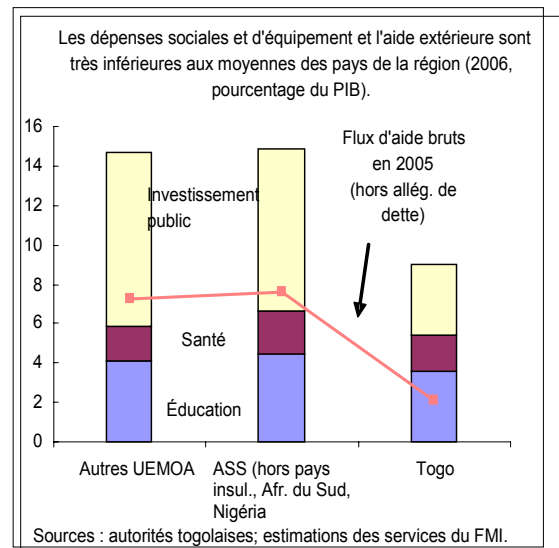
du Togo devraient se maintenir à l'équivalent d'environ trois mois d'importations, mais la balance des paiements restera vulnérable aux fluctuations des termes de l'échange (dues en particulier aux fluctuations des cours du pétrole), à une nouvelle appréciation de l'euro, et aux chocs sur le climat de confiance qui pourraient réduire les envois de fonds ou les sorties de capitaux du secteur bancaire.

C. Politiques budgétaires 2008–10

13. **Le programme budgétaire à moyen terme des autorités mis sur un excédent budgétaire primaire modéré, mais durable (tableau 3).** Un excédent primaire intérieur d'environ 1 % du PIB d'ici 2010, combiné à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM et à un apport d'aide étrangère alignés sur les moyennes de la région, devraient conduire à une position budgétaire et à un degré d'endettement généralement viables, ce qui évitera l'accumulation de nouveaux arriérés. Les autorités comptent réaliser les ajustements budgétaires requis en augmentant graduellement les recettes jusqu'à environ 17¾ % du PIB d'ici 2010 (comparativement à 17 % en 2007) tout en maintenant les dépenses intérieures à un niveau à peu près constant. L'augmentation envisagée du financement extérieur devrait permettre d'accroître les dépenses dans les secteurs prioritaires.

14. **Le programme autorise une forte augmentation des dépenses sociales et d'infrastructure qui devrait s'appuyer sur la reprise de l'aide des donateurs et sur l'allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM.** Compte tenu de l'aide-projet qui devrait atteindre environ 6 % du PIB, les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux investissements devraient atteindre environ 15 % du PIB d'ici 2010 (comparativement à 9¼ % du PIB en 2006).

Le pays aura toutefois encore besoin de ressources supplémentaires pour atteindre les OMD. La masse salariale, qui devrait augmenter légèrement après une décennie de gel des salaires, restera malgré tout inférieure à 35 % des recettes et donc conforme au critère de convergence fixé par l'UEMOA. Le programme prévoit en outre de consacrer annuellement une somme égale à 1–1½ % du PIB à la restructuration des entreprises publiques.



certaine appréciation a été observée depuis. Une réunion du Conseil prévue pour mai 2008 se penchera sur une évaluation actualisée de la situation.

15. **Le budget approuvé pour 2008 privilégie l'équilibre de la situation budgétaire primaire.** Les projections de recettes s'établissent à 17¼ % du PIB; elles s'appuient sur l'amélioration constante des méthodes de gestion, et notamment sur l'effet, exercé sur une année complète, de la récente informatisation des douanes. Les dépenses intérieures sont maintenues à un niveau d'environ 17¼ % du PIB; elles sont redéployées des transferts à la SOTOCO (pour l'apurement des arriérés aux agriculteurs) et des élections de 2007 aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'énergie et à la restructuration financière des banques et des entreprises publiques. Les autorités ont également renforcé les mécanismes d'audit des bénéficiaires de transferts et de subventions afin de limiter les dépenses inefficaces. Le budget prévoit une augmentation modérée de la masse salariale qui découlera de la conversion des postes d'enseignants auxiliaires en postes de fonctionnaires, ainsi que de la décision récente de faire passer de 55 à 60 ans l'âge de la retraite des hauts fonctionnaires et des agents de l'État œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Des dépenses supplémentaires de 3¼ % du PIB seront financées par l'aide-projet de l'extérieur. Des financements exceptionnels ainsi qu'un allègement de dette seront nécessaires pour apurer les arriérés extérieurs et financer le budget au moment où le Togo redémarre le service de sa dette extérieure envers les créanciers multilatéraux et commence à réduire ses passifs intérieurs (section IV.A).

D. Réformes structurelles

16. **Le programme de réformes structurelles des autorités est axé sur une accélération de la croissance économique et sur la stabilité macroéconomique à l'intérieur d'un cadre budgétaire viable.** Le calendrier de réformes est organisé de manière à prendre en compte les capacités du Togo qui ont été affaiblies durant la période de longue crise politique et de désengagement des bailleurs de fonds. L'objectif initial consiste à appuyer les réformes de la gouvernance des finances publiques, à protéger le pays contre les risques bancaires et à préparer les stratégies de réforme des secteurs du coton, des phosphates, des transports et de l'énergie. L'assistance technique et une bonne coordination avec les partenaires de développement seront déterminantes pour le renforcement des capacités institutionnelles du Togo, notamment dans les domaines de l'administration fiscale et de la politique fiscale—où le Fonds monétaire assumera la responsabilité principale-, la gestion des dépenses, la gestion de la dette publique et de la trésorerie, la restructuration bancaire, les statistiques économiques—où le Fonds monétaire et la Banque mondiale assumeront une responsabilité partagée-, et la réforme des entreprises publiques—où la Banque mondiale assumera la responsabilité principale. Les autorités ont mis en place un comité de suivi pour la coordination du programme de réformes et des besoins d'assistance technique. Le MPEF (paragraphe 16 à 33) décrit en détail le programme de réformes.

Gouvernance des finances publiques

17. **L'accord FRPC place la gouvernance des finances publiques au premier rang des priorités du programme de réformes structurelles.** Le programme de réformes à moyen terme des autorités comprend des mesures visant à :

- renforcer l'administration des recettes afin d'atteindre l'objectif de recettes en tirant pleinement profit du nouveau logiciel d'administration des douanes et de l'informatisation de l'administration des impôts, en adoptant des audits basés sur une évaluation des risques, en renforçant le contrôle de la zone franche, en actualisant le code des douanes et en rationalisant les exonérations fiscales;
- mieux contrôler l'exécution du budget avec l'entrée en application d'un nouveau modèle de contrôles mensuels (conçu avec l'assistance technique du FMI) et adopter à terme un logiciel intégré;
- renforcer la gestion des dépenses en limitant les ordres de paiements sans télégramme lettre, en accélérant les procédures grâce à l'adoption de contrôles fondés sur les risques et en adoptant un nouveau code de passation de marchés;
- améliorer la gestion de la dette publique et du trésor en adoptant une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, en renforçant les capacités de gestion de la dette publique, en unifiant et en renforçant la gestion de trésorerie et en mettant en place un système d'adjudications régulières de bons du Trésor;
- resserrer les contrôles internes en créant un service d'inspection générale des finances placé sous l'autorité du Ministre des finances et chargé d'effectuer des inspections a posteriori des organismes de gestion des ressources publiques et en activant la Cour des comptes publics chargée de vérifier l'exécution du budget;
- améliorer l'élaboration du budget en unifiant les budgets de fonctionnement et d'investissement, en améliorant la comptabilité et en adoptant un système de budgets pluriannuels.

Secteur financier

18. **La restructuration des banques sera cruciale afin d'assurer la stabilité macroéconomique.** Une priorité clé est le renforcement de la plus grande banque du Togo, la banque d'état BTCI. La nouvelle structure de gestion et de contrôle de la banque (une action préalable pour l'accord FRPC) devrait aider cette dernière à améliorer ses opérations et sa position financière. Les autorités comptent recapitaliser la BTCI et en améliorer la liquidité, notamment par la titrisation des créances improductives des entreprises publiques, en étroite coordination avec la BCEAO et la Commission bancaire de l'UMOA, afin de réussir, à terme, à attirer un investisseur stratégique. Elles comptent également privatiser

l'UTB, une banque d'État qui a déjà été renforcée, et examiner les options envisageables dans le cas d'autres banques.

19. Les autorités ont également l'intention de renforcer le contrôle bancaire et de créer un marché boursier. L'amélioration du contrôle, sous la direction de la BCEAO et de la Commission bancaire, sera particulièrement importante pour surveiller les banques sous-capitalisées et les risques découlant d'une expansion rapide du crédit. Les autorités ont également l'intention de créer des bons du Trésor à court terme et d'étudier les options de réforme du régime de retraite public. Les recommandations du récent PESF régional seront étudiées à l'occasion des futurs examens du programme.

Entreprises publiques et climat des affaires

20. La réforme des entreprises publiques est un défi à long terme. Comme le recommandaient les récents audits financiers et stratégiques du secteur du coton, les autorités ont pris des mesures pour renforcer la gouvernance et ont décidé de transformer la SOTOCO en une nouvelle entreprise dont la propriété sera partagée avec les producteurs de coton. Cette transformation devrait préparer le secteur à d'autres réformes visant à améliorer le contrôle financier, l'établissement des prix et la productivité. S'agissant du secteur des phosphates, une nouvelle entité juridique a été créée et bénéficiera d'une aide financière de la Banque islamique de développement pour la modernisation de ses équipements. Les autorités préparent également un audit du secteur, en coordination avec la Banque mondiale, afin d'examiner les options de réforme du secteur et les moyens d'attirer un investisseur stratégique. Dans le secteur de l'énergie, les autorités s'emploient à restaurer les capacités de production et ont signé un contrat pour la construction sur financement privé de nouvelles structures de production qui peuvent être reliées au nouveau gazoduc d'Afrique de l'Ouest. Les autorités comptent également examiner la situation financière de l'entreprise locale de distribution d'électricité, et conclure avec cette dernière un contrat de performance en consultation avec la Banque mondiale. La Banque mondiale aide également les autorités à examiner les options d'investissement et de réforme des télécommunications, du transport routier et des services portuaires.

21. Il est crucial d'améliorer le climat des affaires au Togo pour accroître la compétitivité extérieure et attirer les nouveaux investissements. Le programme de finances publiques prévoit des mesures de modernisation des infrastructures publiques qui contribueront à lever les obstacles qui gênent le secteur privé (en particulier dans les domaines du transport et de l'énergie). Une gestion plus efficace des recettes et l'adoption de mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés envers les fournisseurs devraient contribuer à rétablir la confiance du milieu des affaires. Les réformes supplémentaires prévues pour promouvoir le développement du secteur privé comprennent l'adoption d'un nouveau code d'investissement, la réduction du taux relativement élevé de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, des mesures pour faciliter l'immatriculation des entreprises et la réforme judiciaire.

IV. FINANCEMENT, CONCEPTION ET RISQUES DU PROGRAMME

A. Financement extérieur

22. **Les besoins de financement externe du programme pour la période 2008–10 devraient atteindre environ 2,1 milliards de dollars, soit 75 % du PIB (tableau 6).** Les deux tiers de cette somme environ doivent être consacrés à l’apurement des arriérés en 2008 (voir détails ci-après) et à l’atteinte du point d’achèvement de l’initiative PPTE et de l’IADM en 2010, ce qui contribuera à ramener la dette extérieure à un niveau plus viable². L’aide-projet devrait s’établir à environ 5 % du PIB par année, un taux globalement conforme à la moyenne régionale. Compte tenu du poids considérable de la dette du Togo, l’essentiel de cette assistance devrait se présenter sous forme de dons, et le reste sous forme de prêts concessionnels. Il reste ainsi un besoin de financement annuel d’environ 3 % du PIB avec lequel le Togo doit composer alors qu’il s’apprête à restructurer les banques et les entreprises publiques, à s’attaquer à la crise de l’énergie, à reprendre le service de sa dette extérieure et à réduire sa dette intérieure considérable, y compris les arriérés envers ses fournisseurs et les obligations à long terme. Le besoin de financement devrait être comblé avant l’opération de rééchelonnement de la dette concessionnelle (1 % du PIB par an) et l’arrivée des concours budgétaires (2 % du PIB par an), y compris les concours de la BCEAO débloqués par les décaissements de la FRPC.

23. **Le Togo est parvenu à un accord sur l’apurement de ses arriérés envers la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque européenne d’investissement (BEI).** Il a signé avec la Banque mondiale un protocole d’accord portant sur l’apurement d’environ 150 millions de dollars en arriérés grâce à une allocation IDA exceptionnelle dont le versement est prévu pour mai 2008. La BAfD compte aider le Togo à apurer ses arriérés (environ 20 millions de dollars) à peu près à la même époque grâce à un don accordé dans le cadre de la nouvelle facilité d’aide aux pays fragiles. L’Union européenne a accordé au Togo environ 30 millions de dollars (deux dons, pour 2008

² Avec de bons résultats, le Togo pourrait atteindre le point de décision au titre de l’initiative PPTE à temps pour la première revue de l’accord FRPC, et le point d’achèvement avant la fin de l’accord. Le travail technique d’analyse de la viabilité de la dette de l’initiative PPTE n’est pas terminé, mais les données préliminaires à fin 2007 donnent à conclure que le Togo réussira vraisemblablement à satisfaire au critère relatif à l’endettement de l’initiative PPTE au regard du critère budgétaire. L’apurement en début de période, fondé sur des dons, des arriérés de paiement élevés du Togo à l’égard de la Banque mondiale, de la BAfD et de la BEI devrait procurer au Togo la plus grande part de l’allègement de dette prévu au titre de l’initiative PPTE, et ce pays ne bénéficiera donc probablement pas d’un allègement intérimaire important de la dette entre le point de décision et le point d’achèvement. L’IADM devrait réduire la dette bien en deçà du seuil PPTE, principalement sous l’effet de l’annulation de la dette envers la Banque mondiale. Voir également le Supplément 1 du document Rapport FMI 07/217 pour une analyse FMI/Banque mondiale de la viabilité de la dette.

et 2009) pour lui permettre d'apurer ses arriérés envers la BEI. Le FIDA a proposé un rééchelonnement des arriérés. Les autorités ont demandé à renégocier la dette et les arriérés envers les autres créanciers multilatéraux dans le cadre de l'initiative PPTE. Le Club de Paris a fait des promesses de financement, et les autorités devraient demander un rééchelonnement de leur dette bilatérale à des conditions concessionnelles.

24. **L'accès à la FRPC a été fixé à 90 % de la quote-part (66,06 millions de DTS).** Ce pourcentage comparativement élevé³ s'explique par plusieurs facteurs :

- Le Togo a d'importants besoins de financement extérieur à cause i) des récents chocs exogènes qu'il a subis — notamment la crise de l'énergie et la hausse des cours mondiaux du pétrole — et qui ont creusé le déficit budgétaire et le déficit de la balance des paiements; ii) d'une période de désengagement des bailleurs de fonds de plus d'une décennie qui a engendré des besoins non satisfaits d'investissements en infrastructures et en dépenses sociales; iii) du coût élevé de la restructuration des entreprises d'État et de l'apurement des arriérés envers les fournisseurs; iv) de la nécessité d'assurer le service de sa dette publique et de la ramener à un niveau soutenable. En conséquence, les partenaires de développement du Togo devraient lui accorder une aide financière très importante (notamment sous forme d'apurement des arriérés et d'allègement de dette)⁴. La contribution du FMI, établie à environ 3¼ % du PIB sur trois ans, équivaudrait à environ 4 % du total de l'aide consentie.
- Le programme envisage un ajustement budgétaire important afin de réduire les besoins de financement sans pour autant négliger les dépenses prioritaires énumérées dans le DSRP-I. Les dépenses autres que celles consacrées aux domaines sociaux et à l'infrastructure doivent être réduites d'environ 2 % du PIB, et les recettes doivent augmenter de 1 % du PIB au cours de la période 2007-2010. Le financement intérieur ne peut jouer un rôle important compte tenu de l'absence d'un marché des bons du Trésor, du plafond fixé par la BCEAO pour les émissions obligataires, du volume limité des dépôts de l'État et de l'obligation d'assurer le service de la dette intérieure importante du Togo.

³ Ce pourcentage correspond à la norme pour les pays qui utilisent la FRPC pour la première fois, mais le Togo a déjà bénéficié de deux accords FASR (approuvés en 1989 et en 1994). La norme pour les pays qui utilisent les accords de prêts concessionnels pour la troisième fois s'établit à 55 % de la quote-part (voir SM/04/384). La politique prévoit une application souple de ces normes qui servent simplement de recommandation générale pour les décisions d'accès aux accords.

⁴ La Banque mondiale, la BAfD et l'UE devraient initialement fournir une aide financière équivalant à environ 7 % du PIB pour l'apurement des arriérés, et environ 9 % du PIB pour l'aide-projet et l'aide budgétaire au cours de la période 2008–10. Les créanciers du Club de Paris devrait rééchelonner les arriérés du Togo (24 % du PIB) et le service de la dette pour 2008–10 (3 % du PIB).

- Le risque pour les ressources du FMI est faible étant donné i) la position des réserves extérieures de la BCEAO qui s'établit à 5¼ mois d'importations⁵; ii) les antécédents positifs du programme de référence du Togo; iii) la solidité du programme, et la perspective d'atteindre un niveau d'endettement viable d'ici 2010; iv) le fait que la dette du Togo envers le FMI a été entièrement remboursée, de sorte que l'encours des crédits du FMI serait inférieur à celui d'un pays ayant bénéficié d'accords FRPC consécutifs et d'un accès correspondant à la norme.

25. **Il est proposé qu'une proportion modérée des décaissements soient effectués en début de période (tableau 7) compte tenu des bons résultats obtenus par le Togo au niveau des finances publiques depuis le milieu de 2006 et de ses besoins de financement considérables en 2008.** La crise de l'énergie et la restructuration des banques et des entreprises d'État coûteront très cher, et le service de la dette extérieure augmentera sensiblement lorsque le Togo recommencera à assurer la totalité du service de sa dette envers les créanciers multilatéraux. Pour répondre à ces besoins, le programme envisage une réduction sensible du montant des dépôts de l'État à la banque centrale (1 % du PIB) et le report en 2009 du remboursement des arriérés envers les fournisseurs. Les décaissements du FMI débloquent un crédit de la BCEAO d'environ 1¼ % du PIB en 2008.

B. Conception du programme

26. **Les critères de réalisation quantitatifs semestriels se limitent à des indicateurs fondamentaux, y compris le solde budgétaire primaire et le financement intérieur, auxquels s'ajoutent des facteurs d'ajustement servant à lisser les dépenses en cas de fluctuations des flux d'aide (MPEF, tableau 1).** Une clause d'ajustement symétrique (et plafonnée) du financement intérieur net permettra d'atténuer les effets de tout écart par rapport au financement projeté du programme. Les écarts persistants et importants par rapport à l'assistance extérieure projetée seront examinés à l'occasion des revues du programme. Un plafond zéro est fixé sur les nouvelles dettes non concessionnelles contractées ou garanties par l'administration centrale et sur le respect du critère de réalisation continu normal ayant trait à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Des objectifs indicatifs ont été établis pour les recettes, les arriérés intérieurs et les dépenses consacrées aux investissements et aux secteurs sociaux.

27. **La conditionnalité structurelle met l'accent sur les mesures cruciales, du point de vue macroéconomique, pour renforcer la gouvernance des finances publiques, atténuer les risques macroéconomiques posés par les banques et fixer les conditions de l'investissement privé et de la réforme des entreprises d'État.** Le tableau 2 du MPEF décrit l'état de la conditionnalité structurelle pour 2008, y compris deux mesures préalables

⁵ Une évaluation des sauvegardes a été réalisée à l'échelle régionale (BCEAO) en 2005.

réalisées (portant sur le budget 2008 et la BTCl), et sept mesures structurelles pour le reste de 2008, dont deux sont des critères de réalisation. La conditionnalité structurelle pour 2009-10 sera fondée sur le MPEF (paragraphe 16 à 33) (voir le résumé au tableau 11).

C. Programme : les risques et leurs mesures d'atténuation

28. **Les autorités ont fait preuve de beaucoup de détermination dans l'application des réformes au cours des deux dernières années, mais elles sont confrontées à des risques politiques et économiques importants :**

- **Les tensions politiques et sociales** risquent de s'intensifier compte tenu du contexte économique difficile et des graves contraintes budgétaires du pays. Cette situation pourrait miner la confiance des investisseurs, ralentir le rythme des réformes économiques et retarder le renouement du Togo avec les donateurs. Pour atténuer ces risques, les autorités et la mission ont examiné le programme en compagnie d'un large éventail d'intervenants, y compris des parlementaires et des représentants des syndicats et de la société civile.
- Les **contraintes de capacité** découlant de plusieurs décennies de crise politique et du désengagement des bailleurs de fonds limitent gravement l'aptitude des autorités à mettre en œuvre les réformes. Le retour des donateurs et la reprise de l'assistance technique seront essentiels.
- **Les banques fragiles** mettent en péril la stabilité macroéconomique, et ce risque pourrait se propager dans la région. Maintenant que des changements cruciaux de gouvernance ont été apportés, il sera essentiel de poursuivre le travail de renforcement du système bancaire. Il conviendra de surveiller de près l'expansion de la liquidité et du crédit et de décourager les pratiques hasardeuses de crédits.
- Certains **chocs exogènes** pourraient faire obstacle à la reprise économique naissante, notamment : i) une nouvelle appréciation de l'euro par rapport au dollar EU; ii) la détérioration des termes de l'échange, et en particulier une nouvelle hausse des cours mondiaux du pétrole; iii) l'aggravation de la crise de l'énergie et ses répercussions sur le budget et sur la croissance économique; iv) des conditions météorologiques défavorables à l'agriculture. Pour atténuer ces risques, le Togo devra améliorer sa compétitivité en rétablissant ses infrastructures et en renforçant sa gestion des affaires publiques. La politique budgétaire devra réagir avec souplesse aux chocs.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

29. **Le Togo a fait des progrès notables depuis la mi-2006 dans le renforcement des finances publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles.** Les réformes

importantes de la gouvernance des finances publiques ont stimulé les recettes fiscales et contribué à améliorer le contrôle des dépenses, ce qui a permis aux autorités d'atteindre le quasi équilibre de la situation budgétaire primaire et de renverser la tendance à l'accumulation d'arriérés intérieurs. Le budget 2008 consolide ces gains et consacre une part plus grande des ressources aux secteurs critiques pour la croissance. Les réformes sont engagées dans les secteurs vitaux du coton, des phosphates et de l'énergie, et la gouvernance de la plus grande banque du Togo a été renforcée. L'assainissement du climat politique a stimulé la confiance et ouvert la voie à la reprise de l'assistance financière des donateurs.

30. Le programme de réformes économiques des autorités décrit dans le DSRP-I devrait relancer la croissance économique et améliorer la situation sociale dans le pays. Compte tenu des difficultés rencontrées par le passé, le FMI se félicite de l'importance désormais accordée à la gouvernance politique et budgétaire. Le DSRP-I souligne à juste titre la nécessité d'améliorer le climat des affaires et de faire progresser les réformes structurelles dans les secteurs du coton, des phosphates, de l'énergie, des transports et des finances. Ce document envisage des augmentations substantielles des dépenses au titre de la santé et de l'éducation, dans les limites d'une enveloppe budgétaire réaliste.

31. Il sera essentiel pour la réussite du programme de déployer un effort coordonné afin de renouer avec les donateurs et les organismes multilatéraux. La longue crise sociopolitique et le gel de l'assistance extérieure ont érodé les capacités institutionnelles, et le pays accuse un énorme retard dans ses dépenses liées à la santé, à l'éducation, et aux infrastructures. Le Togo est un des seuls pays admissibles à l'aide au titre de l'initiative PPTE qui n'ont pas encore atteint le point de décision. L'apurement des arriérés, l'allègement de la dette, le financement des programmes et des projets et l'assistance technique seront des conditions préalables essentielles à la mise en œuvre des réformes qui permettront de rétablir la croissance économique et d'améliorer la situation sociale.

32. Le programme appuyé par la FRPC peut aider le Togo à consolider la stabilité macroéconomique et à atteindre la viabilité du budget et de la dette, et ouvrir la voie à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Le programme est conforme au cadre budgétaire à moyen terme des autorités qui vise à assurer la viabilité du budget et de la dette et à accroître fortement les ressources consacrées aux secteurs prioritaires. L'accord FRPC facilitera également l'augmentation coordonnée de l'aide extérieure des donateurs et des autres créanciers, et ouvrira la voie à l'allègement de la dette. S'agissant des réformes structurelles, le programme vise à consolider la réforme de la gouvernance des finances publiques et à renforcer le secteur financier fragile du Togo. La réforme des entreprises d'État et l'assainissement du climat des affaires, suivis principalement par la Banque mondiale, contribueront à relancer la croissance économique.

33. Les risques qui pèsent sur le programme ne sont pas négligeables, mais ils restent gérables. Ceux découlant des tensions politiques, des faibles capacités administratives, des chocs exogènes et de la fragilité des banques peuvent être atténués par la

mise en œuvre de politiques saines et de réformes efficaces, coordonnées étroitement avec les partenaires de développement principaux du Togo qui contribueront à rétablir la confiance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Globalement, compte tenu des résultats positifs du programme de référence, de la solidité du programme des autorités et des perspectives de relance de la croissance économique et de viabilité du budget et de la dette, le Togo mérite de pouvoir bénéficier d'un accord triennal au titre de la FRPC.

Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Eff.		Estim.	Programme ¹		
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national, prix et taux de change						
PIB réel	1.3	4.1	2.1	3.0	4.0	4.0
PIB réel par habitant	-1.3	1.5	-0.4	0.5	1.4	1.4
Déflateur du PIB	7.6	0.2	0.9	1.6	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	6.8	2.2	1.0	4.1	3.8	3.5
PIB (milliards de FCFA)	1,112.0	1,159.9	1,194.9	1,250.5	1,326.5	1,407.2
Taux de change FCFA/\$EU (moyenne annuelle)	526.9	522.4	478.5
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle)	2.5	-1.4	0.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-3.6	-1.7	4.9
Situation monétaire						
Avoirs extérieurs nets ²	-2.8	19.2	4.9	0.0
Crédit à l'État ²	-1.2	-0.7	-0.8	4.8
Crédit au secteur hors administrations publiques ²	6.6	0.4	10.6	7.8
Monnaie au sens large (M2)	1.4	22.1	16.4	10.0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2 en fin de période)	3.5	3.0	2.6	2.5
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Investissement et épargne						
Investissement intérieur brut	11.8	13.0	12.3	15.7	18.3	20.2
État	2.8	3.6	2.2	4.8	6.3	7.1
Secteur hors administrations publiques	9.1	9.4	10.1	10.9	12.1	13.1
Épargne nationale brute	6.6	7.0	5.9	7.8	11.6	13.8
État	-0.7	-0.2	0.3	0.0	0.9	1.5
Secteur hors administrations publiques	7.2	7.2	5.6	7.8	10.7	12.3
Budget de l'État						
Total des recettes et dons	16.9	18.3	18.7	19.5	21.2	22.1
Recettes	15.7	16.9	17.0	17.2	17.5	17.8
Total des dépenses et prêts nets	20.4	22.1	20.6	21.9	22.9	23.4
Dépenses primaires intérieures	16.2	17.9	16.8	17.2	16.9	16.7
Solde global (sur base des ordonnancements)	-3.5	-3.8	-1.9	-2.4	-1.7	-1.3
Solde primaire ³	-0.5	-1.1	0.2	0.0	0.6	1.1
Variation des avoirs intérieurs	1.9	-0.4	-0.8	0.0	-0.4	-0.7
Secteur extérieur						
Solde extérieur courant	-5.3	-6.0	-6.4	-7.9	-6.7	-6.4
Exportations (biens et services)	40.3	42.3	42.0	44.4	45.3	46.2
Importations (biens et services)	57.2	61.8	62.6	68.0	69.4	70.2
Dette publique extérieure	90.3	83.9	80.9	64.2	60.8	36.3
dont : arriérés	28.6	29.5	32.2	0.0	0.0	0.0
Service de la dette publique extérieure (en % des exportations)	10.6	9.2	9.1	6.7	5.3	4.9
Réserves internationales brutes (mois d'importations)	2.0	3.1	3.5	3.2	3.1	3.1

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte des objectifs FRPC. Suppose que le rééchelonnement/allègement de la dette et des arriérés extérieurs pour 2008-10 est en gros conforme à l'allègement de la dette envisageable dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

² En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

³ Recettes moins dépenses, hors dons, intérêts et dépenses financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Togo : balance des paiements, 2005–10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
			Estim.	Programme ¹		
	(Milliards de francs CFA)					
Compte des transactions courantes	-58.9	-69.6	-76.4	-98.2	-89.2	-90.1
Balance commerciale	-182.8	-221.3	-239.2	-293.3	-322.0	-342.8
Exportations	314.2	339.8	336.5	373.3	400.8	434.0
Exportations nationales	269.7	284.1	289.9	311.9	328.6	359.6
<i>dont</i> : Coton	33.9	15.6	10.2	16.4	19.1	19.8
Phosphates	18.1	20.6	18.0	32.0	40.5	43.4
Ciment & clinker	52.8	58.5	60.5	63.5	66.7	70.0
Réexportations	44.5	55.7	46.6	61.4	72.2	74.4
Importations, f.à.b.	-497.0	-561.1	-575.8	-666.6	-722.9	-776.8
<i>dont</i> : Produits pétroliers	-182.6	-213.6	-222.0	-279.3	-288.9	-297.5
Importations destinées à la réexportation	-35.6	-47.0	-39.6	-49.2	-63.5	-65.4
Services (nets)	-5.0	-5.2	-6.4	-1.8	3.5	5.8
Crédit	134.2	150.7	165.8	182.4	200.6	216.7
Débit	-139.2	-156.0	-172.2	-184.2	-197.1	-210.9
Revenu (net)	-9.4	-13.2	-20.8	-14.6	-8.1	-7.7
<i>dont</i> : intérêts sur la dette extérieure	-22.3	-21.8	-22.8	-14.6	-8.1	-7.7
Transferts courants (nets)	138.3	170.2	190.0	211.5	237.4	254.6
Privés	125.2	154.2	169.6	182.5	188.3	194.1
Publics	13.1	16.0	20.4	29.0	49.1	60.5
Compte de capital et d'opérations financières	-3.8	89.5	72.6	49.1	67.1	69.2
Investissements directs	24.2	39.8	30.1	41.3	53.1	63.3
Investissements de portefeuille, obligations incluses	12.7	33.7	3.2	-8.2	0.0	0.0
Autres investissements	-40.7	16.0	39.3	16.1	14.1	5.9
Administrations publiques	-9.5	-10.1	-17.9	-10.7	-5.8	-1.8
Décaissements	9.9	9.5	2.0	12.0	18.0	22.5
Amortissement	-19.4	-19.6	-19.9	-22.7	-23.8	-24.3
Banques, avoirs extérieurs nets ³	-13.5	-2.2	15.5	0.0	0.0	0.0
Autres capitaux, erreurs et omissions	-17.7	28.3	41.6	26.8	19.9	7.7
Balance globale	-62.7	19.9	-3.8	-49.1	-22.1	-20.8
Financement	62.7	-19.9	3.8	24.4	-1.7	-2.6
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale ³	22.3	-59.4	-34.8	0.0	-15.2	-16.2
<i>dont</i> : utilisation des ressources du FMI	-6.0	-3.6	-3.2	-0.7	0.0	0.0
Arriérés, variation nette	40.4	39.5	38.6	13.5	0.0	0.0
Rééchelonnement de flux	0.0	0.0	0.0	10.9	13.5	13.6
Apurement de dettes/arriérés	0.0	0.0	0.0	-384.0	0.0	-303.9
Annulation de dettes/arriérés	0.0	0.0	0.0	208.3	0.0	303.9
Rééchelonnement de dettes et arriérés	0.0	0.0	0.0	175.8	0.0	0.0
Financement non identifié ⁴	0.0	0.0	0.0	24.7	23.8	23.4
Pour mémoire :	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Solde extérieur courant	-5.3	-6.0	-6.4	-7.9	-6.7	-6.4
Exportations de biens et services	40.3	42.3	42.0	44.4	45.3	46.2
Importations de biens et services	57.2	61.8	62.6	68.0	69.4	70.2
Réserves int. brutes (mois d'importations)	2.0	3.1	3.5	3.2	3.1	3.1

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Compte tenu des réformes structurelles, de l'ajustement budgétaire et d'une augmentation des concours des donateurs. Suppose que le rééchelonnement/allègement de la dette et des arriérés extérieurs pour 2008–10 est en gros conforme à l'allègement de la dette envisageable dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

² Y compris les intérêts de retard sur les arriérés jusqu'à fin 2007 et début 2008.

³ Le signe moins indique une augmentation.

⁴ À couvrir par les décaissements au titre de la FRPC et autres

Tableau 3. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2006-10

	2006	2007		2008		2009	2010
	Eff.	H1	Est.	H1-Prog.	Prog. ¹	Prog. ¹	
	(Milliards de francs CFA)						
Recettes et dons	211.9	107.2	223.7	112.1	243.6	281.2	311.6
Total des recettes	195.9	102.1	203.3	103.6	214.6	232.1	251.1
Recettes fiscales	179.1	98.3	195.9	99.5	203.5	225.6	247.0
Administration des impôts (DGI)	86.8	47.5	89.7	44.6	91.0	105.7	115.7
Administration des douanes (DGD)	92.3	50.8	106.2	54.9	112.5	119.9	131.3
Recettes non fiscales	16.8	3.8	7.4	4.1	11.0	6.6	4.1
Dons	16.0	5.1	20.4	8.5	29.0	49.1	60.5
Dépenses et prêts nets	255.9	110.4	246.7	134.4	273.9	303.3	329.9
<i>Dépenses primaires intérieures</i>	<i>208.2</i>	<i>91.1</i>	<i>200.8</i>	<i>108.1</i>	<i>214.5</i>	<i>224.2</i>	<i>235.0</i>
Dépenses courantes	214.3	106.4	220.7	112.5	214.0	220.3	230.0
Dépenses courantes primaires intérieures	184.7	87.1	184.8	98.1	190.6	197.7	206.9
Traitements et salaires	59.3	27.8	64.3	32.6	72.2	78.0	85.4
Biens et services	66.7	22.0	52.9	25.2	54.4	59.7	64.0
Transferts et subventions	44.0	37.1	59.6	31.5	46.0	44.0	42.5
Autres/non classées	14.8	0.2	4.1	0.5	1.0	0.0	0.0
Restructuration des banques et des entreprises publiques	0.0	0.0	3.9	8.3	17.0	16.0	15.0
Dépenses courantes financées sur ressources extérieures	7.3	5.1	10.2	1.3	5.0	10.6	11.3
Intérêts	22.2	14.2	25.7	13.1	18.4	12.1	11.9
Dettes intérieures	0.5	2.7	2.9	2.8	3.8	4.0	4.2
Dettes extérieures ²	21.8	11.5	22.8	10.3	14.6	8.1	7.7
Investissement public	41.6	3.9	26.1	21.9	59.9	83.0	99.9
Financé sur ressources intérieures	23.5	3.9	16.0	10.0	23.9	26.5	28.1
Financé sur ressources extérieures	18.2	0.0	10.1	11.9	36.0	56.5	71.8
Solde primaire intérieur	-12.3	11.1	2.5	-4.5	0.0	8.0	16.1
Solde global, base des ordonnancements	-44.1	-3.1	-23.1	-22.3	-30.3	-22.1	-18.3
Variation des arriérés et des émissions de titres du Trésor	16.0	6.2	10.9	8.7	8.7	-5.3	-9.9
Variation des arriérés intérieurs et émissions de titres intérieurs du Trésor	-5.2	-4.3	-9.8	0.0	0.0	-5.3	-9.9
Arriérés d'intérêts extérieurs	21.2	10.4	20.7	8.7	8.7	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-28.1	3.1	-12.2	-13.6	-21.6	-27.4	-28.2
Financement	35.7	2.9	14.8	4.0	-3.1	3.7	4.8
Financement intérieur (net)	27.4	3.3	14.8	1.9	-7.5	-4.0	-7.0
Système bancaire	-20.3	-11.2	5.8	13.5	5.2	-1.9	-4.9
Financement non bancaire	47.7	14.4	9.0	-11.6	-12.7	-2.1	-2.1
Financement extérieur (net)	8.3	-0.4	0.0	2.1	4.5	7.6	11.8
Tirages	9.5	0.0	2.0	4.7	12.0	18.0	22.5
Amortissement exigible	-19.6	-9.9	-19.9	-10.8	-22.7	-23.8	-24.3
Arriérés d'amortissement	18.4	9.6	17.9	4.8	4.8	0.0	0.0
Compte sequestre pour le service de la dette	0.0	0.0	0.0	-0.5	-0.5	0.0	0.0
Allègement de flux de la dette (intérêts et principal)	3.9	10.9	13.5	13.6
Apurement de dettes et arriérés (stock)	...	0.0	...	-384.0	-384.0	0.0	-303.9
Rééchelonnement de dettes/arriérés (stock)	0.0	0.0	0.0	175.8	175.8	0.0	0.0
Annulation de dettes/arriérés (stock)	0.0	0.0	0.0	208.3	208.3	0.0	303.9
Besoin de financement résiduel/déficit de financement ³	-7.6	-6.0	-2.6	9.6	24.7	23.8	23.4

(cont.)

Tableau 3. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2006-10

	2006	2007		2008		2009	2010
	Eff.	H1	Est.	H1-Prog.	Prog. ¹	Prog. ¹	
	(En pourcentage du PIB)						
Recettes et dons	18.3	9.0	18.7	9.0	19.5	21.2	22.1
Total des recettes	16.9	8.5	17.0	8.3	17.2	17.5	17.8
Recettes fiscales	15.4	8.2	16.4	8.0	16.3	17.0	17.6
Recettes non fiscales	1.4	0.3	0.6	0.3	0.9	0.5	0.3
Dons	1.4	0.4	1.7	0.7	2.3	3.7	4.3
Dépenses et prêts nets	22.1	9.2	20.6	10.7	21.9	22.9	23.4
Dépenses primaires intérieures	17.9	7.6	16.8	8.6	17.2	16.9	16.7
Dépenses courantes	18.5	8.9	18.5	9.0	17.1	16.6	16.3
Dépenses courantes primaires intérieures	15.9	7.3	15.5	7.8	15.2	14.9	14.7
Traitements et salaires	5.1	2.3	5.4	2.6	5.8	5.9	6.1
Biens et services	5.7	0.3	4.4	2.0	4.4	4.5	4.5
Transferts et subventions	3.8	3.1	5.0	2.5	3.7	3.3	3.0
Autres/non classées	1.3	0.0	0.3	0.0	0.1	0.0	0.0
Restructuration des banques et des entreprises publiques	0.0	0.4	0.3	0.7	1.4	1.2	1.1
Dépenses courantes financées sur ressources extérieures	0.6	1.2	0.9	0.1	0.4	0.8	0.8
Intérêts	1.9	0.2	2.1	1.0	1.5	0.9	0.8
Dettes intérieures	0.0	1.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Dettes extérieures ²	1.9	0.3	1.9	0.8	1.2	0.6	0.5
Investissement public	3.6	0.3	2.2	1.7	4.8	6.3	7.1
Financé sur ressources intérieures	2.0	0.3	1.3	0.8	1.9	2.0	2.0
Financé sur ressources extérieures	1.6	0.0	0.8	1.0	2.9	4.3	5.1
Solde primaire intérieur	-1.1	0.9	0.2	-0.4	0.0	0.6	1.1
Solde global, base des ordonnancements	-3.8	-0.3	-1.9	-1.8	-2.4	-1.7	-1.3
Variation des arriérés intérieurs et émissions de titres intérieurs du Trésor	-0.4	-0.4	-0.8	0.0	0.0	-0.4	-0.7
Arriérés d'intérêts extérieurs	1.8	0.9	1.7	0.7	0.7	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-2.4	0.3	-1.0	-1.1	-1.7	-2.1	-2.0
Financement	3.1	0.2	1.2	0.3	-0.2	0.3	0.3
Financement intérieur (net)	2.4	0.3	1.2	0.2	-0.6	-0.3	-0.5
Système bancaire	-1.7	-0.9	0.5	1.1	0.4	-0.1	-0.4
Financement non bancaire	4.1	1.2	0.8	-0.9	-1.0	-0.2	-0.1
Financement extérieur (net)	0.7	0.0	0.0	0.2	0.4	0.6	0.8
Tirages	0.8	0.0	0.2	0.4	1.0	1.4	1.6
Amortissement exigible	-1.7	-0.8	-1.7	-0.9	-1.8	-1.8	-1.7
Arriérés d'amortissement	1.6	0.8	1.5	0.4	0.4	0.0	0.0
Compte sequestre pour le service de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de flux de la dette (intérêts et principal)	0.3	0.9	1.0	1.0
Apurement de dettes et arriérés (stock)	...	0.0	...	-30.7	-30.7	0.0	-21.6
Rééchelonnement de dettes/arriérés (stock)	0.0	0.0	0.0	14.1	14.1	0.0	0.0
Annulation de dettes/arriérés (stock)	0.0	0.0	0.0	16.7	16.7	0.0	21.6
Besoin de financement résiduel/déficit de financement ³	-0.7	-0.5	-0.2	0.8	2.0	1.8	1.7
Pour mémoire							
Dépenses sociales ⁴	6.2	...	6.5	...	8.9	10.5	12.5
dont : financées sur ressources extérieures	0.8	...	1.1	...	3.4	4.2	5.6
dont : dépenses de capital	0.7	...	0.6	...	2.4	3.3	4.7
Dépenses d'investissement et sociales ⁴	9.3	...	8.7	...	12.7	13.6	15.1
dont : financées sur ressources extérieures	2.3	...	2.2	...	5.5	5.7	6.5
PIB nominal (milliards de CFAF)	1,160	1,195	1,195	1,250	1,250	1,327	1,407

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Suppose que le rééchelonnement/allègement de la dette et des arriérés extérieurs pour 2008-10 est en gros conforme à l'allègement de la dette envisageable dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'ADM.

^{2/} Y compris les arriérés de retard sur les arriérés jusqu'à fin 2007 et début 2008.

^{3/} Pour 2008-10, le déficit de financement est à combler par les décaissements au titre de la FRPC, des dons de l'IDA et autres formes de financement.

^{4/} Comprennent les dépenses de santé et d'éducation (salaires inclus) et les transferts de retraites.

Tableau 4. Togo : situation monétaire, 2005-08

	2005	2006		2007		2008	
	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Déc.
				Estim.		Programme ¹	
	(Milliards de francs CFA)						
Avoirs extérieurs nets	145.1	203.2	206.7	230.9	226.0	226.0	226.0
BCEAO	91.9	153.2	151.3	178.8	186.1	186.1	186.1
Avoirs	108.2	180.5	185.0	215.6	216.2	219.5	224.2
Engagements	16.3	27.2	33.7	36.8	30.1	33.4	38.1
Banques commerciales	53.2	50.0	55.4	52.2	39.9	39.9	39.9
Avoirs	92.1	90.2	91.3	100.7	86.0	69.9	86.0
Engagements	38.9	40.2	35.9	48.5	46.1	46.1	46.1
Avoirs intérieurs nets	176.6	143.2	186.1	204.7	231.3	280.7	277.0
Crédit à l'État (net)	12.0	10.4	9.8	-1.7	6.8	36.2	28.7
BCEAO	7.1	-21.9	-13.6	-14.8	-17.9	10.2	3.1
Banques commerciales	5.0	32.3	23.4	13.1	24.7	26.1	25.7
Crédit au reste de l'économie	195.1	165.4	196.2	214.5	237.8	269.5	273.5
Autres postes (net)	-30.5	-32.6	-19.9	-8.1	-13.2	-25.0	-25.2
Masse monétaire (M2)	321.7	346.4	392.8	435.6	457.3	506.6	503.0
Circulation fiduciaire	63.2	70.1	100.1	107.8	115.4	126.2	126.9
Dépôts dans les banques	258.5	276.3	292.7	327.8	341.9	380.4	376.1
	(Variation annuelle, en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	-2.8	18.1	19.2	6.2	4.9	0.0	0.0
BCEAO	-7.0	19.1	18.5	7.0	8.8	0.0	0.0
Banques commerciales	4.3	-1.0	0.7	-0.8	-4.0	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	4.2	-10.4	2.9	4.7	11.5	10.8	10.0
Crédit à l'État (net)	-1.2	-0.5	-0.7	-2.9	-0.8	6.4	4.8
Crédit au reste de l'économie	6.6	-9.2	0.4	4.7	10.6	6.9	7.8
Autres postes (net)	-1.2	-0.7	3.3	3.0	1.7	-2.6	-2.6
Masse monétaire (M2)	1.4	7.7	22.1	10.9	16.4	10.8	10.0
Circulation fiduciaire	-3.2	2.1	11.5	2.0	3.9	2.4	2.5
Dépôts dans les banques	4.6	5.5	10.6	8.9	12.5	8.4	7.5
Pour mémoire							
Vitesse de circulation (PIB/M2 en fin de période)	3.5	...	3.0	...	2.6	...	2.5

Sources : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Fondé sur les objectifs FRPC.

Tableau 5. Togo : dette extérieure officielle, 2004–06

	2004		2005		2006 (Prel.)	
	Total	dont : arriérés ¹	Total	dont : arriérés ¹	Total	dont : arriérés ¹
(Millions de dollars EU)						
Total	1,933.3	563.2	1,815.8	575.2	2,011.0	688.6
Dette multilatérale	1,092.1	107.9	1,025.0	124.5	1,089.0	163.0
Banque mondiale	733.2	60.6	696.2	75.0	733.6	101.2
BAfD	134.3	10.6	122.5	12.0	132.7	15.7
Autres	224.6	36.7	206.3	37.5	222.7	46.1
Dette bilatérale	841.2	455.4	790.8	450.7	922.0	525.6
Club de Paris	773.7	442.0	730.1	443.8	818.8	525.6
Créanciers non membres du Club de Paris	67.5	13.4	60.7	6.9	103.3	0.0
(Milliards de francs CFA)						
Total	945.6	275.5	1,004.3	318.1	973.3	341.8
Dette multilatérale	534.2	52.8	567.0	68.8	540.6	80.9
Banque mondiale	358.6	29.7	385.1	41.5	364.1	50.2
BAfD	65.7	5.2	67.7	6.6	65.9	7.8
Autres	109.8	17.9	114.1	20.7	110.6	22.9
Dette bilatérale	411.4	222.7	437.4	249.3	432.7	260.9
Club de Paris	378.4	216.2	403.8	245.5	406.4	260.9
Créanciers non membres du Club de Paris	33.0	6.5	33.6	3.8	26.3	0.0
(En pourcentage du PIB)						
Total	92.7	27.0	90.3	28.6	83.9	29.5
Dette multilatérale	52.4	5.2	51.0	6.2	46.6	7.0
Banque mondiale	35.1	2.9	34.6	3.7	31.4	4.3
BAfD	6.4	0.5	6.1	0.6	5.7	0.7
Autres	10.8	1.8	10.3	1.9	9.5	2.0
Dette bilatérale	40.3	21.8	39.3	22.4	37.3	22.5
Club de Paris	37.1	21.2	36.3	22.1	35.0	22.5
Créanciers non membres du Club de Paris	3.2	0.6	3.0	0.3	2.3	0.0
<i>Pour mémoire</i>						
PIB nominal (milliards de francs CFA)		1020.3		1112.0		1159.9
Taux de change FCFA/\$EU (fin d'année)		489.1		553.1		496.4

Sources : autorités togolaises, et estimations des services du FMI.

¹ y compris les intérêts imputés sur les arriérés.

Tableau 6. Togo : financement extérieur, 2008-10

	2008	2009	2010	2008-10
	(En pourcentage du PIB)			
Total des besoins de financement extérieur	36.8	7.9	30.1	74.8
Opérations sur stock : réduction de dettes/arriérés extérieurs	30.7	0.0	21.6	52.3
Apurement d'arriérés	30.7	0.0	0.0	30.7
Réduction de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE	0.0	0.0	21.6	21.6
Besoins de financement de flux de la balance des paiements	6.1	7.9	8.5	22.5
Déficit extérieur courant (hors intérêts et dons)	9.0	9.8	10.2	29.0
Service de la dette extérieure (obligations régionales incluses)	2.6	2.4	2.3	7.3
Flux de capitaux nets (- = entrées)	-5.5	-4.4	-3.9	-13.7
<i>Pour mémoire : déficit budgétaire</i>	6.1	7.9	8.5	22.5
Déficit primaire intérieur (- = excédent)	0.0	-0.6	-1.1	-1.7
Projets financés par les bailleurs de fonds	3.3	5.1	5.9	14.2
Service de la dette intérieure, net ¹	0.9	1.0	1.5	3.4
Service de la dette extérieure	1.9	2.4	2.3	6.6
Total, sources de financement extérieur	36.8	7.9	30.1	74.8
Opérations sur stock	30.7	0.0	21.6	52.3
Apurement d'arriérés	30.7	0.0	0.0	30.7
Club de Paris	23.5	0.0	0.0	23.5
Créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris	0.1	0.0	0.0	0.1
Créanciers multilatéraux ²	7.1	0.0	0.0	7.1
BAfD	0.8	0.0	0.0	0.8
BEI	1.2	0.0	0.0	1.2
IDA	5.0	0.0	0.0	5.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de stock au point d'achèvement de l'initiative PPTE	0.0	0.0	21.6	21.6
Financement de flux	6.1	7.9	8.5	22.5
Dons & prêts au titre de projets	3.3	5.1	5.9	14.2
Soutien aux programmes	2.0	1.8	1.7	5.4
FMI (90 % de la quote-part, concentration en début de période)	1.3	1.0	0.9	3.1
Autres (dont IDA)	0.7	0.8	0.8	2.3
Allègement de flux de la dette ³	0.9	1.0	1.0	2.9
Club de Paris	0.7	0.9	0.8	2.4
Créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris	0.2	0.1	0.1	0.4
Créanciers multilatéraux	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Compte tenu des intérêts intérieurs, de l'apurement des arriérés et de l'amortissement des obligations régionales et des prêts improductifs.

² Y compris le financement de tiers.

³ Suppose, à titre illustratif, un rééchelonnement du Club de Paris aux termes de Naples avec capitalisation des intérêts de retard; allègement au point de décision de l'initiative PPTE à fin 2008.

Tableau 7. Togo: Projet de calendrier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2008-11

Montant		Date	Condition de décaissement ¹
13.260.000	DTS	23 avril 2008	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC
8.800.000	DTS	31 octobre 2008	Observation des critères de réalisation pour juin 2008 et achèvement de la première revue de l'accord FRPC
8.800.000	DTS	30 avril 2009	Observation des critères de réalisation pour décembre 2008 et achèvement de la deuxième revue de l'accord FRPC
8.800.000	DTS	31 octobre 2009	Observation des critères de réalisation pour juin 2009 et achèvement de la troisième revue de l'accord FRPC
8.800.000	DTS	30 avril 2009	Observation des critères de réalisation pour décembre 2009 et achèvement de la quatrième revue de l'accord FRPC
8.800.000	DTS	31 octobre 2010	Observation des critères de réalisation pour juin 2010 et achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC
8.800.000	DTS	30 avril 2011	Observation des critères de réalisation pour décembre 2010 et achèvement de la sixième revue de l'accord FRPC

¹ Autre que les conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

Tableau 8. Togo : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006-15 1/

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Projections									
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
(en millions de DTS)										
Principal	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	-	-	-
Commissions et intérêts	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Obligations sur la base des crédits existants et potentiels										
(en millions de DTS)										
Principal	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	5.3	8.8
Charges and interest	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Total des obligations sur la base des crédits existants et potentiels										
En millions de DTS	4.8	4.8	1.5	0.5	0.5	0.6	0.6	2.0	5.9	9.4
En milliards de francs CFA	3.7	3.5	1.0	0.3	0.4	0.4	0.4	1.4	4.1	6.6
En pourcentage des recettes publiques	1.9	1.7	0.5	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	1.3	1.9
En pourcentage des exportations de biens et services	0.7	0.7	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.5	0.7
En pourcentage du service de la dette 2/	8.9	8.2	2.8	1.0	1.2	1.2	1.2	3.1	8.7	13.3
En pourcentage du PIB	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3
En pourcentage de la quote-part	6.5	6.5	2.0	0.6	0.7	0.8	0.9	2.7	8.0	12.8
Encours des crédits du FMI 2/										
En millions de DTS										
En milliards de francs CFA	5.4	1.1	22.1	39.7	57.3	66.1	66.1	64.7	59.4	50.6
En pourcentage des recettes publiques	2.1	0.4	7.3	12.1	16.1	17.1	16.1	14.8	12.9	10.3
En pourcentage des exportations de biens et services	0.9	0.2	2.8	4.7	6.2	6.6	6.1	5.5	4.7	3.8
En pourcentage du service de la dette 2/	10.1	1.9	41.9	87.9	126.5	132.9	130.2	103.3	87.2	71.8
En pourcentage du PIB	0.4	0.1	1.2	2.1	2.9	3.1	2.9	2.7	2.3	1.9
En pourcentage de la quote-part	7.4	1.5	30.0	54.0	78.0	90.0	90.0	88.2	81.0	69.0
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)										
Décaissements	(4.3)	(4.3)	21.0	17.6	17.6	8.8	-	(1.3)	(5.3)	(8.8)
Remboursements et rachats	-	-	22.1	17.6	17.6	8.8	-	-	-	-
	4.3	4.3	1.1	-	-	-	-	1.3	5.3	8.8
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,160	1,195	1,250	1,327	1,407	1,493	1,583	1,680	1,782	1,890
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	491	502	556	601	651	704	761	822	888	942
Recettes publiques (milliards de FCFA)	196	203	215	232	251	272	288	306	324	344
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/	41	43	37	32	32	35	36	44	48	49
FCFA/DTS (moyenne de la période)	769	732	709	708	706	704	701	701	701	701

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose un niveau d'accès de 90 % de la quote-part pour l'accord FRPC potentiel (66,06 millions de DTS).

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 9. Togo : résultats dans le cadre du programme de référence
1er octobre 2006—30 juin 2007

	Déc. 2006		Mars 2007		Juin 2007	
	Obj. prog. réf.	Résultats	Obj. prog. réf.	Résultats	Obj. prog. réf.	Résultats
	(Milliards de francs CFA; variations cumulées depuis le 31 déc. 2005)					
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)	-19.3	-12.3	-21.8	11.3	-26.3	-1.2
Total des recettes (plancher)	185.9	195.9	230.9	246.1	280.9	298.0
Arriérés sur la dette extérieure envers les créanciers officiels (plafond) ¹	30.0	27.8	35.4	32.7	45.8	41.8
Arriérés de paiements intérieurs, variations de stock (plafond)	0.0	-5.2	0.0	-4.2	0.0	-9.4
Financement intérieur net (plafond)	27.9	27.4	31.3	15.2	37.6	30.7
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'adm. centrale (plafond)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Non compris les intérêts de retard estimés sur le stock des arriérés.

Tableau 10. Togo : repères structurels dans le cadre du programme de référence
1er octobre 2006—30 juin 2007

Catégorie	Repères structurels	Date	État d'avancement
Réforme et transparence budgétaires	• Soumettre au FMI le rapport préliminaire d'audit de la dette publique intérieure et des arriérés sur cette dette et en examiner les conclusions.	Fév. 2007	Observé
	• Clôturer les engagements de dépense à fin novembre 2006 et les ordonnancements à fin décembre 2006 pour le budget 2006.	Déc. 2006	Observé
Gestion des dépenses	• Communiquer des données mensuelles concernant les dépenses fondées sur des ordonnancements exceptionnels et limiter les dépenses sur ordres de paiement sans télégramme lettre pour la période janv.-juin 2007 à 6 % du total des dépenses.	Juin 2007	Observé
Administration des recettes	• Promulguer une loi sur l'administration fiscale qui porte création d'un service d'audit fiscal externe et une unité d'audit interne.	Fév. 2007	Observé
	• Mettre en place le logiciel de pointe (SYDONIA++) dans l'administration douanière.	Avril 2007	Observé (octobre).
Secteur bancaire	• Établir un mécanisme de suivi journalier par le Ministère des finances de la liquidité de deux établissements publics, la BTCl et l'UTB.	Continu à partir de déc. 2006	Observé
	• Élaborer un plan exhaustif de restructuration à horizon défini pour la BTCl et l'UTB en coordination avec les experts bancaires du FMI, de la Banque mondiale et de la Commission bancaire régionale.	Juin 2007	Des ententes se sont dégagées en mars 2007 sur une stratégie de restructuration bancaire fondée sur les recommandations de la Commission et du MCM. Le Comité chargé de préparer la restructuration a été créé en juin 2007.
Réforme des entreprises publiques	• Achever l'audit financier de la SOTOCO en février 2007 au plus tard et les audits stratégiques avant avril 2007.	Avril 2007	Observé. Le rapport d'audit financier a été finalisé en juillet. Le rapport d'audit stratégique a été soumis en août.
	• Amorcer l'audit financier et stratégique du secteur des phosphates.	Juin 2007	En cours. L'audit financier fait partie du processus de liquidation de la vieille compagnie des phosphates. Un audit financier et stratégique plus détaillé est en cours de préparation et sera financé par un don LICUS de la Banque mondiale.

Tableau 11. Togo : réformes structurelles envisagées pour 2009-10 1/

Gouvernance financière	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan d'action à horizon défini pour la gestion des fin. publ. (GFP), sur la base des recommandations du rapport PEMFAR de juin 2006 et du rapport d'AT en GFP du FMI.* • Mettre en place une budgétisation pluriannuelle et assurer la conformité des données budgétaires à la méthodologie SFP. • Procéder à l'audit des comptes bancaires du secteur public. Centraliser et consolider la gestion de la trésorerie. de la trésorerie. • Simplifier et accélérer les procédures de dépense et instaurer des audits simplifiés fondés sur le risque. • Commencer à assurer le service des arriérés intérieurs envers les fournisseurs suivant une stratégie d'apurement des arriérés publiée. • Lancer les activités de l'Inspection générale des finances. Publier un rapport annuel pour 2009. • Mettre en place la Cour des comptes.* • Effectuer des audits fiscaux simplifiés fondés sur le risque. • Informatiser l'administration fiscale. • Mettre à jour le code des impôts pour rationaliser les exonérations. • Mettre à jour le code des douanes. • Renforcer le contrôle de la zone franche d'exportation i) en activant la composante du logiciel Sydonia++ qui permet de répertorier les entrées de biens et de services dans la zone et les sorties de celles-ci, et ii) en mettant à jour la loi régissant la zone afin de donner compétence au service d'audit de la douane pour y effectuer des inspections; • Renforcer la gestion de la trésorerie par des prévisions mensuelles des recettes et dépenses. • Intégrer le suivi et la gestion de la dette publique extérieure et intérieure. • Instaurer l'établissement de rapports réguliers sur les opérations de gestion de la dette et les projections y afférentes. • Élaborer un nouveau code des marchés publics suivant les normes internationales.* • Procéder à l'informatisation de l'exécution du budget.* • Mettre en place un système de comptabilité en partie double à tous les niveaux des unités/agents de recouvrement des recettes.
Secteur	<ul style="list-style-type: none"> • BTCl et UTB : aligner leur gestion comptable et leur gestion des risques sur les ratios prudentiels de l'UEMOA.* • BTCl : prendre une décision sur un mécanisme de restructuration à long terme, avec pour objectif ultime sa mise en concession.* • UTB : lancer le processus de privatisation dans un cadre transparent.* • Établir une stratégie de réforme du secteur financier.* • Lancer des adjudications régulières de bons du Trésor. • Examiner les options de réforme du régime de retraite.**
Réforme des entreprises publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur des phosphates : achever l'audit du secteur et amorcer sa restructuration.** • Énergie : amorcer la restructuration du secteur en collaboration avec la Banque mondiale et les partenaires régionaux, en centrant l'attention sur le renforcement de la capacité de production et la gestion de la demande.** • Transports : vérifier et réformer le fonctionnement du Fonds d'entretien routier (FER).** • Port : auditer et renforcer le port de Lomé.** • Agriculture : préparer et lancer une stratégie de réforme de l'agriculture qui contribuera à la reprise des exportations de produits agricoles.** • Secteur du coton : restructurer la SOTOCO sur la base d'une stratégie convenue.**
Climat des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et commencer à mettre en place une stratégie visant à éliminer les obstacles à un bon climat des affaires.** • Adopter un nouveau code des investissements qui simplifie les procédures.* • Apporter des modifications à la loi et à la réglementation pour faciliter les procédures d'enregistrement des entreprises.**

* Responsabilité partagée avec la Banque mondiale et/ou d'autres partenaires au développement.

** La Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement seront les chefs de file.

1/Sur la base du MPEF, paragraphes 16-33.

Tableau 12. Togo : principaux indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2005

	1990	1995	2000	2005
Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim	(cible 2015 : réduire de moitié taux de pauvreté (1\$/jour) et malnutrition de 1990)			
Part de revenu des 20% les plus pauvres
Prévalence de la malnutrition, poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans)	24.6	19.0	25.1	..
Écart de pauvreté à 1\$ par jour (PPA) (%)
Proportion de pauvres vivant avec 1\$ par jour (PPA) (% de la population)
Proportion de pauvres au seuil de pauvreté national (% de la population)	32.3
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	33	25	..	24
Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous	(cible 2015 : taux net de scolarisation à 100)			
Taux d'alphabétisation, total des jeunes (% des 15-24 ans)	63	74
Achèvement de la cinquième année d'étude, total (% de la cohorte)	48	..	74	75
Taux d'achèvement des études primaires, total (% du groupe d'âge correspondant)	35	39	61	65
Scolarisation primaire (taux net)	64	..	77	78
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	(cible 2015 : taux d'éducation à 100)			
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	5	1	5	7
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	58	..	68	72
Taux d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes (% des 15-24 ans)	60	76
Proportion des femmes employées dans le secteur non agricole (% du total de l'emploi non agricole)	41.0
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	(cible 2015 : réduire des 2/3 taux de mortalité des moins de 5 ans de 1990)			
Vaccination contre la rougeole (% des 12-23 mois)	73	53	58	70
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	88	83	80	78
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	152	146	142	139
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	(cible 2015 : réduire des 3/4 taux de mortalité maternelle de 1990)			
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	31	..	49	61
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	570	..
Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	(cible 2015 : stopper propagation du SIDA etc., et commencer à inverser la tendance)			
Prévalence des contraceptifs (% des femmes de 15-49 ans)	34	..	26	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	336	348	360	373
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	2.2
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	3.2
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	..	13	12	18
Objectif 7 : assurer un environnement durable	(cible 2015 : diverse)			
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0.2	0.2	0.3	0.4
Zones forestières (% de la superficie)	13	..	9	7
Énergie consommée par unité de PIB (PPA en \$ constants de 2000 par kg d'équivalent pétrole)	4.3	3.8	3.7	3.1
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population)	37	35
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population)	50	52
Superficie des terres protégées (% de la superficie totale)	11.9
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement	(cible 2015 : diverse)			
Aide par habitant (\$EU courants)	65	42	13	14
Service de la dette (contractée ou garantie par l'État et envers le FMI seulement, % des exportations de B&S, hors envois de fonds des travailleurs)	11.5	5.5	5.4	2.5
Nombre d'abonnés, téléphone fixe et mobile (pour 1000 personnes)	3	5	17	82
Nombre d'utilisateurs du réseau Internet (pour 1000 personnes)	0	0	19	49
Ordinateurs personnels (pour 1000 personnes)	..	3	19	30
Service de la dette totale (% des exportations de biens et de services et du revenu)	11.9	6.0	6.3	2.2
Chômage des jeunes, femmes (% de la population active féminine âgée de 15-24 ans)
Chômage des jeunes, hommes (% de la population active masculine âgée de 15-24 ans)
Chômage, total des jeunes (% de la population active totale âgée de 15-24 ans)
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.4	6.0	5.5	5.0
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	380	280	270	350
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	1.5	1.3	1.5	2.2
Formation brute de capital (% du PIB)	26.6	16.1	17.8	17.6
Espérance de vie à la naissance, total (années)	57	56	55	55
Taux d'alphabétisation, total des adultes (% de la population âgée de 15 ans et plus)	44	53
Population, total (millions)	4.0	4.5	5.4	6.1
Commerce (% du PIB)	78.8	69.8	81.5	80.3

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, mars 2008.

APPENDICE : LETTRE D'INTENTION

Lomé, République du Togo
28 mars 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

Au cours des deux dernières années, nous avons engagé de profondes réformes politiques et économiques afin de permettre au Togo de surmonter sa longue crise sociopolitique, renouer avec la communauté internationale, renforcer la gestion des finances publiques et jeter les bases d'une croissance économique forte et durable. Les élections législatives qui se sont tenues le 14 octobre 2007 ont vu la participation de toutes les formations politiques dans le processus politique et enregistré une participation record des électeurs. Cette étape cruciale étant désormais franchie, nous sommes déterminés à rétablir pleinement nos relations avec nos partenaires au développement et, avec leur concours, de relancer l'économie togolaise en vue d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

Nous avons déjà réalisé d'importantes réformes économiques dans le cadre du récent Programme de référence. Nous nous sommes efforcés de stabiliser la situation économique, de restaurer la rigueur budgétaire, d'améliorer la transparence dans la gestion économique et d'initier des réformes plus profondes en vue de rétablir la croissance économique et améliorer le sort de nos populations. Nous sommes déterminés à faire aboutir ces efforts, en collaboration avec le FMI et nos autres partenaires, et de réaliser le renouveau économique attendu depuis longtemps au Togo.

Pour ce faire, nous avons élaboré, en concertation avec la société civile, un programme de réforme économique à moyen terme, comme indiqué dans notre Document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire (DSRP-I). Le programme contient des mesures visant à renforcer la gouvernance et la gestion des finances publiques, à améliorer le climat des investissements, à restructurer les banques et entreprises publiques en difficulté, et à reconstruire les services de santé et d'éducation. Nous comptons sur l'assistance de nos partenaires au développement pour nous permettre de faire face à nos immenses besoins en matière d'infrastructures et de services sociaux. À cet égard, il sera indispensable de reconstituer les capacités institutionnelles du Togo grâce à une assistance technique renforcée, d'accroître l'appui financier aux projets de développement essentiels, et d'alléger le lourd fardeau de la dette extérieure du Togo.

En appui à sa stratégie, le Togo sollicite un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) d'un montant de 66,06 millions de DTS

(équivalent à 90 % de la quote-part). Nous sollicitons le premier décaissement, d'un montant de 13,26 millions de DTS dès l'approbation de l'accord FRPC par le Conseil d'administration du FMI. L'assistance du FMI dans le cadre de l'accord FRPC nous permettra d'engager des politiques économiques saines et des réformes en vue de maintenir la stabilité macroéconomique et relancer la croissance. Cette assistance créera les conditions nécessaires pour nous permettre d'accéder à l'allègement global de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'IADM. Notre objectif sera d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE avant la fin du programme financé par la FRPC. Cette assistance est essentielle pour nous donner les moyens d'initier des projets essentiels en faveur de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une enveloppe budgétaire viable.

Le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint décrit notre programme économique pour la période 2008–2010. Le programme sera réexaminé en octobre 2008 et en avril 2009, sur la base des critères de réalisation et des repères structurels présentés dans les tableaux 1 et 2. À cette fin, le Togo fournira au FMI, en temps voulu, toutes les données nécessaires pour assurer le suivi du programme, conformément à la politique du FMI et au protocole d'accord technique ci-joint.

Le gouvernement considère les politiques et les actions énoncées dans le MPEF comme étant suffisantes pour atteindre les objectifs du programme et est disposé à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le Togo restera en étroite consultation avec les services du FMI pour l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques exposées dans le MPEF. Pour l'information des populations, les autorités publieront la présente lettre d'intention et le MPEF ci-joint et feront régulièrement rapport des progrès qu'ils auront accomplis dans l'exécution du programme.

Nous espérons que les politiques figurant dans notre programme économique, si elles bénéficient du soutien de nos partenaires au développement et du FMI en particulier, permettront au Togo d'asseoir son développement économique sur des bases durables et saines et d'améliorer les conditions d'existence de ses populations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Adj. Otèth AYASSOR
Ministre de l'économie et des finances

RÉPUBLIQUE DU TOGO

PIÈCE JOINTE N° 1—MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Lomé, le 28 mars 2008

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. Le Togo sort enfin d'une longue crise sociopolitique, et le moment est venu de redynamiser notre économie pour affranchir nos populations de la pauvreté. Alors que les niveaux de vie étaient relativement élevés et les conditions sociales correctes dans les années soixante-dix, notre économie a connu une période de volatilité au cours des années 1980, et la situation s'est détériorée à la suite de crise sociopolitique, de gestion économique et financière inadapté et aussi à cause du surendettement et des chocs exogènes.
2. Nous avons entrepris, au cours des deux dernières années, de relever les défis économiques auxquels le Togo faisait face par une amélioration de la gestion des finances publiques et une gestion plus transparente des entreprises publiques. Dans ce contexte, nous avons notamment nommé de nouveaux dirigeants à la tête des régies financières, clôturé les comptes bancaires qui avaient été utilisés pour des opérations extrabudgétaires, limité l'utilisation des procédures de dépenses exceptionnelles, procédé à l'audit des comptes de la Société togolaise du coton, de la dette intérieure de l'État. Nous avons aussi apuré les arriérés dus aux cotonculteurs. Ces mesures ont permis d'augmenter sensiblement le volume des recettes publiques, de contrôler les dépenses et de réduire le déficit budgétaire ainsi que les arriérés intérieurs. En étroite collaboration avec les services du FMI, nous avons respecté tous les critères de réalisation quantitatifs et pratiquement exécuté tous les repères structurels du programme de référence mis en place d'octobre 2006 à juin 2007.
3. Il reste beaucoup à faire pour une bonne prise en charge des conséquences de la longue crise sociopolitique et économique. Le volume excessif de la dette publique et le non respect de la discipline budgétaire ont entraîné une forte accumulation d'arriérés, réduisant ainsi la confiance des fournisseurs et des créanciers. La mauvaise gestion des entreprises publiques a entraîné des pertes énormes dans les secteurs du coton et des phosphates en particulier. Plusieurs banques, dont certaines sont fortement sous-capitalisées, se sont donc retrouvées avec un portefeuille important de crédits improductifs. L'environnement des affaires a souffert de décennies de sous-investissement dans le secteur des infrastructures (transport et énergie en particulier) et aussi de la mauvaise gouvernance. Les capacités institutionnelles ont été affaiblies durant la période de longue crise sociopolitique et de désengagement des bailleurs de fonds. Les services se sont dégradés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, du fait de la gestion inadéquate des dépenses et du gel depuis une dizaine d'années, des aides extérieures. Plus récemment, l'économie togolaise a été frappée par une grave crise énergétique, la flambée des prix des produits pétroliers, l'appréciation rapide de l'euro et par les inondations dans certaines régions du pays.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

4. Nous avons inscrit les détails d'un programme de réforme économique exhaustif dans notre Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté intérimaire (DSRP intérimaire) préparé en collaboration avec la société civile et nos partenaires au développement. Au-delà du recensement des enjeux économiques auxquels le Togo est confronté, le DSRP intérimaire expose les multiples facettes de la pauvreté. Environ 62 % de notre population vit sous le seuil de pauvreté. Le système togolais de santé manque de personnel qualifié, de matériel médical et d'infrastructures et il est mal équipé pour faire face au niveau élevé des taux de mortalité néonatale et maternelle, ainsi qu'à la malnutrition infantile. L'insuffisance d'enseignants et des infrastructures scolaires surchargées hypothèquent la qualité de l'éducation. Le manque d'investissements publics a réduit l'accès aux services sociaux de base et réduit les perspectives économiques.

5. Le principal objectif de notre programme est de relancer la croissance économique et de relever les niveaux de vie dans l'ensemble du pays. À cet effet, une série de mesures seront nécessaires pour : maintenir la stabilité macroéconomique, résoudre la question du surendettement du Togo, allouer des ressources au secteur de la santé, de l'éducation et des infrastructures, et faire avancer les réformes structurelles axées sur la croissance. Pour y parvenir, le DSRP intérimaire propose un programme de réforme exhaustif articulé sur trois axes stratégiques :

- *La gouvernance politique et économique* : l'amélioration de la gestion des finances publiques constitue l'un des objectifs majeurs et il contribuera à orienter les dépenses budgétaires vers des domaines prioritaires, à une utilisation plus efficace des aides extérieures et à la restauration de la confiance du secteur privé. Pour réduire la dette à un niveau viable et dégager les ressources nécessaires pour financer les dépenses en matière de santé, d'éducation et d'infrastructure, la stratégie prévoit un rééquilibrage budgétaire progressif, la reprise de l'aide concessionnelle et un allègement total de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Au nombre des dispositions destinées à améliorer la gouvernance politique, il y a celles qui contribuent à favoriser l'émergence d'une société civile forte, à réformer l'administration publique, renforcer le système judiciaire et lutter contre la corruption.
- *La relance de l'économie et le développement durable* : la restructuration des entreprises publiques fonctionnant à perte (des secteurs du coton et des phosphates en particulier) et des banques d'État en difficulté sera déterminante pour induire une croissance économique plus forte. Afin de promouvoir l'activité du secteur privé, la stratégie propose des mesures destinées à stabiliser la fourniture d'électricité et à améliorer les infrastructures des transports du Togo par l'investissement et des réformes structurelles. Pour améliorer l'environnement général des affaires, nous

avons l'intention d'alléger les formalités de création d'entreprises et d'enregistrement des titres de propriété et de simplifier les procédures fiscales et réglementaires. Les autres réformes portent sur le renforcement de l'intégration régionale, la réforme du secteur agricole, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

- *Les secteurs sociaux et le développement humain* : pour développer le capital humain du Togo, la stratégie est centrée sur le amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé, la remise en état des infrastructures scolaires et de santé, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le renforcement de la sécurité alimentaire des populations démunies. Un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que la promotion de l'égalité entre les sexes, de l'emploi, de la protection sociale et du développement communautaire y contribueront aussi.

III. PROGRAMME MACROÉCONOMIQUE

6. Notre programme vise à atteindre un taux de croissance du PIB réel d'au moins 3 ¾ % par an sur la période 2008-10. Les projets d'investissement financés par les bailleurs de fonds, la confiance du monde des affaires, et l'accroissement de la production de coton et de phosphate seront les éléments moteurs des premières phases de la reprise. Des volumes plus importants d'investissements directs étrangers, le développement du commerce régional, une intermédiation financière plus performante et la modernisation des infrastructures publiques de l'électricité et du transport en particulier, permettront de soutenir la croissance à moyen terme.

7. L'inflation devrait être maîtrisée, avec l'ancrage dans l'union monétaire et le soutien des politiques budgétaires prudentes de l'UEMOA. La politique monétaire, la politique de change et la supervision bancaire continueront d'être conduites à l'échelle régionale. Les autorités monétaires accorderont une attention particulière à l'expansion de la masse monétaire et du crédit au Togo. Au cas où la masse monétaire aggravait la situation de l'inflation, ou si elle favorisait des pratiques hasardeuses de crédits, les autorités monétaires prendraient des mesures appropriées, notamment le relèvement du coefficient des réserves obligatoires.

8. Nous prévoyons une reprise progressive des exportations à la faveur de la restructuration des entreprises publiques et de l'amélioration de l'environnement des affaires. Le déficit extérieur courant ne devrait toutefois pas diminuer à brève échéance, car la reprise de l'aide extérieure et de l'investissement privé risque de doper les importations. Le taux de couverture des réserves de change devrait se maintenir autour de trois mois d'importation.

9. Nous estimons que les objectifs macroéconomiques sont réalistes et se fondent sur des hypothèses raisonnables. La croissance du PIB pourrait donc être plus forte que prévu, même si des facteurs que nous ne maîtrisons pas, risquent d'assombrir ces perspectives. Le

Togo reste hautement tributaire de ses importations d'électricité. Il en résulte de fréquents délestages et la compétitivité extérieure du pays est toujours vulnérable face au risque de hausse des prix des produits pétroliers, de baisse des prix du coton et du phosphate, ainsi que d'une nouvelle appréciation de l'euro. Enfin, compte tenu du rôle de plaque tournante du commerce régional que joue le Togo et de ses relations financières au sein de l'UEMOA, les chocs qui affecteraient les pays voisins pourraient avoir un impact négatif sur nos perspectives économiques. Nous entendons donc demeurer vigilants et prudents dans la conduite de nos politiques budgétaire, économique et financière, afin d'atténuer les répercussions éventuelles de tels chocs.

IV. POLITIQUE BUDGÉTAIRE

10. Le maintien des dépenses intérieures dans les limites des nos recettes intérieures sera l'un des principes directeurs de notre politique budgétaire. À cet égard, nous entendons porter le recouvrement des recettes à 17 $\frac{3}{4}$ % du PIB d'ici à 2010 et réaliser un excédent du solde budgétaire primaire d'environ 1% du PIB. Ceci permettra d'assurer le service de la dette intérieure et de réduire progressivement l'important encours de cette dette pour regagner la confiance de nos fournisseurs locaux. Pour atteindre cet objectif tout en sauvegardant les dépenses prioritaires, nous envisageons une réduction des dépenses imprévues au cas où nous enregistrierions un déficit de recettes ou de financement.

11. Notre politique budgétaire a aussi pour objectif de soutenir une croissance économique plus forte et d'améliorer les services sociaux. À cet effet, le programme prévoit l'accroissement des enveloppes budgétaires allouées à la santé, à l'éducation et aux infrastructures publiques de base notamment l'énergie et les transports. Leur augmentation sera financée par un redéploiement des dépenses intérieures et, en fonction de la reprise de l'assistance des bailleurs de fonds, l'augmentation des montants alloués aux projets financés sur ressources extérieures atteindra 6 % du PIB par an au minimum. Après une décennie de gel des salaires, la masse salariale devrait légèrement augmenter, surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation, mais elle devra rester dans les limites d'un cadre budgétaire réaliste en conformité avec les critères de convergence de l'UEMOA. Les budgets des exercices 2008 à 2010 devront prévoir des ressources pour la restructuration des banques et des entreprises publiques en difficulté.

12. Le programme a aussi pour objectif majeur de ramener la dette à un niveau soutenable. Outre l'assainissement budgétaire interne et les mesures visant à réduire la dette et les arriérés intérieurs, le Togo aura besoin de l'assistance financière des bailleurs de fonds à des conditions concessionnelles, sous forme de dons pour l'essentiel, et d'un allègement global de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Cette assistance nous aiderait à mettre en place une politique budgétaire viable et à prévoir les dépenses privilégiant la croissance et les secteurs sociaux.

V. BESOINS DE FINANCEMENT EXTÉRIEUR

13. Même si le programme prévoit un profond assainissement des finances publiques, le poids excessif de la dette du Togo et ses besoins non satisfaits en services de santé, d'éducation et d'infrastructures ne peuvent être pris en charge qu'avec le soutien de nos créanciers et de nos partenaires au développement. En outre, la récente crise énergétique et les inondations dans le nord du pays ont aggravé le déficit de financement du budget et de balance des paiements. Le financement intérieur ne peut que jouer un rôle limité dans la réduction de ce déficit de financement, étant donné les plafonds fixés par la BCEAO pour les émissions obligataires refinançables, le volume limité des dépôts de l'État et l'obligation d'assurer le service de la dette intérieure et de procéder à l'apurement des arriérés intérieurs.

14. Nous avons donc fait appel à nos partenaires au développement dans quatre domaines. Dans un premier temps, le Togo a besoin d'une assistance technique renforcée pour rétablir ses capacités institutionnelles. Ensuite, nous avons sollicité un appui, pour le financement de projets vitaux dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures. Compte tenu du poids considérable de la dette du Togo, l'essentiel de cette assistance devrait se présenter sous forme de dons et le reste sous forme de prêts concessionnels. Troisièmement, nous avons pris contact avec nos créanciers officiels en vue d'un rééchelonnement et d'une réduction de la dette et des arriérés du pays, y compris dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Nous espérons atteindre le point de décision de l'initiative PPTE dans six mois, puis le point d'achèvement de l'initiative PPTE avant la fin de la période couverte par le programme. Enfin, nous avons demandé au FMI et à d'autres partenaires de nous aider à financer le programme, afin de permettre au Togo de combler les déficits anticipés de la balance des paiements et du budget. Comme l'indique le DSRP intérimaire, l'assistance financière escomptée devrait nous aider à rétablir la viabilité de notre dette et à faire des progrès significatifs vers une croissance économique forte et à réduire la pauvreté. Toutefois, nous aurons encore besoin de ressources supplémentaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

15. Nous avons en priorité redoublé d'efforts pour conclure des accords sur le remboursement des arriérés dus à nos créanciers multilatéraux et bilatéraux.

- Nous avons signé, avec la Banque mondiale, un protocole d'accord qui expose les mesures à prendre jusqu'en mars 2008, et demandé le règlement des arriérés du Togo envers cette institution grâce à une allocation IDA exceptionnelle qui serait accordée par la suite. Nous avons aussi sollicité un nouveau financement de programme pour couvrir les futurs services de la dette.
- Nous avons convenu avec la Banque africaine de développement (BAD) de l'apurement des arriérés du Togo dans le cadre de la conclusion d'un accord au titre du prochain mécanisme de financement des États fragiles. Nous espérons bénéficier de l'appui des bailleurs de fonds pour nous aider à régler notre contribution.

- L'UE a consenti à apurer les arriérés du Togo envers la Banque européenne d'investissement par des dons au titre du IX^e et du X^e FED.
- Le FIDA a proposé un rééchelonnement de la majeure partie de nos arriérés, avec un moratoire de trois ans sans service de la dette.
- Nous nous sommes entendus avec tous nos autres créanciers multilatéraux pour négocier des mécanismes de règlement des arriérés et de rééchelonnement du service de la dette, notamment la BADEA, l'OPEP, la Banque islamique de développement, la BIDC, la BOAD, le FSA et le Fegece.
- Nous cherchons à bénéficier d'un généreux traitement de nos créanciers membres du Club de Paris pour apurer les arriérés du Togo et rééchelonner le service de notre dette sur la période d'application du programme.
- Nous demanderons aux autres créanciers bilatéraux de renégocier notre dette et les arriérés y afférents à des conditions comparables à celles du Club de Paris.

VI. RÉFORMES STRUCTURELLES

16. Pour atteindre notre objectif de croissance et nos objectifs sociaux, nous entendons mettre en œuvre un programme complet de réformes structurelles comme prévu dans le DSRP intérimaire. Les réformes prioritaires qui font l'objet de surveillance dans le cadre de l'accord FRPC seront centrées sur trois grands domaines : la réforme de la gouvernance budgétaire, le développement du secteur financier ainsi que les réformes des entreprises publiques et de l'environnement des affaires. Ce calendrier de réformes est ambitieux mais il tient compte des lourdes contraintes qui pèsent sur nos capacités et qui résultent de la longue crise politique que le Togo vient de traverser et du désengagement des bailleurs de fonds. Nous allons d'abord concentrer nos efforts sur l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, le lancement de la restructuration des banques et la préparation des stratégies de réforme des secteurs clés, principalement le coton, les phosphates et l'énergie (tableau 2). Dans une deuxième phase, nous avons l'intention de mettre en œuvre les stratégies de réforme sectorielle et d'améliorer l'environnement des affaires tout en poursuivant la mise en œuvre des mesures d'assainissement des finances publiques et du secteur bancaire. L'assistance technique et une bonne coordination avec nos partenaires au développement seront déterminantes pour le renforcement de nos capacités institutionnelles. Nous avons relevé l'âge de la retraite de certaines catégories fonctionnaires de 55 à 60 ans, pour contenir la vague attendue de départs à la retraite de personnel qualifié.

A. Orthodoxie budgétaire

17. Le renforcement de l'orthodoxie budgétaire est l'un des piliers de notre stratégie de réforme pour assurer la viabilité des finances publiques et l'efficacité de l'utilisation des

fonds publics au service de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Nous entendons nous appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du programme de référence en matière d'administration des recettes, de gestion de la dépense publique, de suivi et de comptabilité budgétaire, de contrôles internes et de gestion de la trésorerie et de la dette. Pour encadrer nos efforts de réforme budgétaire, nous élaborerons un plan d'action pour la gestion des finances publiques basé sur les recommandations de la récente mission d'assistance technique du FMI et sur la revue des dépenses publiques et de la gestion financière de l'État effectuée en 2006. Ce plan précisera les domaines qui appellent un complément d'assistance technique et de financement extérieur de projet. Pour appuyer notre programme de réforme budgétaire, nous prévoyons de mettre en place un système intégré de gestion des finances publiques.

Administration des recettes

18. Afin d'assurer l'amélioration du recouvrement des recettes envisagée, nous poursuivrons le renforcement de l'administration des recettes publiques. Les récentes réformes mises en œuvre ont déjà permis d'accroître considérablement les recettes notamment grâce au renforcement des administrations fiscale et des douanes, à la clôture des comptes bancaires qui avaient été utilisés pour des dépenses extrabudgétaires, au recouvrement des arriérés d'impôts et à la réorganisation de la Direction générale des impôts, avec la création des services chargés du contrôle fiscal et des inspections des services. Nous avons aussi achevé l'installation d'un logiciel de pointe (Sydonia++) dans les principaux bureaux de douane et nous avons commencé à l'utiliser. En outre nous avons créé une direction de contrôle des services au sein de l'administration douanière.

19. En 2009-10, nous avons l'intention : i) de renforcer les ressources humaines grâce à la formation et au recrutement de personnel qualifié; ii) d'informatiser l'administration fiscale; iii) d'instaurer des audits simplifiés *ex ante* et *ex post* plus sélectifs fondés sur le risque; iv) de renforcer le contrôle de la Zone Franche en activant la composante du logiciel Sydonia++ qui permet de répertorier les entrées et les sorties de biens et de services de la zone et en actualisant la loi qui la régit, afin de donner compétence au service d'audit des administrations douanières et fiscales pour y effectuer des inspections; v) actualiser le code des douanes afin de rationaliser les exonérations; vi) actualiser le code des douanes; et vii) installer un système informatisé de comptabilité en partie double à tous les niveaux de l'administration des recettes.

Gestion des dépenses publiques

20. Une grande priorité sera aussi accordée à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques pour garantir la réalisation des objectifs de notre budget. Nous avons d'ores et déjà limité les ordres de paiements sans télégramme lettre et nous n'utiliserons ces procédures que dans des situations de force majeure. Nous avons clôturé les engagements à fin novembre et

les ordonnancements à fin décembre pour les exercices 2006 et 2007. Nous veillerons à ce que les comptes de consignation ne soient utilisés qu'en de circonstances exceptionnelles, et que les subventions soient engagées sur la base de dotations trimestrielles de crédit pour les bénéficiaires.

21. L'objectif à moyen terme est de revenir à des procédures de dépenses régulières et prévisibles. Nous entendons l'atteindre par la rationalisation et l'accélération des procédures, et en recourant à des contrôles simplifiés basés sur le risque. Nous travaillerons aussi avec la Banque mondiale pour adopter un nouveau code des marchés publics conforme aux normes de l'UEMOA. Nous procéderons à un audit de la caisse de retraite de la fonction publique (CRT) et organiserons un recensement des fonctionnaires.

Élaboration, suivi et comptabilité budgétaire

22. L'un des objectifs majeurs du programme est d'améliorer le suivi de l'exécution du budget afin d'aider les décideurs à prendre des décisions avisées. Un comité de suivi a déjà été mis sur pied pour collecter et établir les données mensuelles. Nous adopterons bientôt un nouveau cadre pour le suivi de l'exécution budgétaire selon le format type élaboré par une récente mission d'assistance technique du FMI. Ceci nous permettra d'analyser les données mensuelles (engagements, ordonnancements, paiements par rubrique budgétaire, y compris des données sur les secteurs prioritaires) dans un délai de 15 jours à compter de la fin de chaque mois, de comparer les résultats avec les objectifs programmés et de prendre, le cas échéant, des mesures correctives. Notre objectif à moyen terme est d'installer un logiciel intégré qui nous permet de suivre l'exécution du budget en temps réel.

23. Pour améliorer la hiérarchisation des crédits, la préparation des budgets des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'effectue dorénavant sous l'autorité exclusive du directeur du budget du ministère de l'économie et des finances. L'objectif à moyen terme est d'assurer la transition vers des budgets pluriannuels dont la nomenclature serait alignée sur la méthodologie du Manuel de statistiques de finances publiques du FMI. (MSFP édition 2001)

Audits et contrôles internes

24. Des contrôles internes efficaces et crédibles seront indispensables à l'amélioration de la gestion des fonds publics et pour donner à nos partenaires au développement l'assurance que leur aide financière est utilisée à bon escient. Dans un premier temps, nous avons prévu des ressources dans le budget 2008 pour la création et la dotation en effectifs d'une inspection générale des finances placée sous l'autorité du Ministre des finances. À l'instar des autres pays de l'UEMOA, ce service effectuera des inspections sélectives *à posteriori* des organismes de gestion des ressources publiques pour veiller à ce que les recettes et les dépenses soient gérées conformément au cadre légal et réglementaire qui régit les finances publiques.

25. Cette inspection générale des finances établira un programme de travail annuel et soumettra ses rapports assorties de recommandations au Ministre des finances. Il publiera aussi un rapport annuel d'activité. Après une période d'essai, l'inspection générale entrera pleinement en fonction en 2009. Nous effectuerons aussi un audit complet de tous les dépôts et de tous les passifs des entités publiques dans l'ensemble du système bancaire. Un autre objectif important est celui de la mise en place de la Cour des comptes avant la revue de l'exécution du budget 2009. Par la suite, nous soumettrons à l'Assemblée nationale des lois de règlement sur l'exécution budgétaire.

Gestion de la dette et de la trésorerie publiques

26. L'amélioration des capacités de gestion de la dette est indispensable pour éviter de nouveaux arriérés et pour être admis à l'initiative PPTE. Nous venons de renforcer la direction de la dette publique pour veiller à ce que la gestion des données et les procédures de paiement soient conformes aux normes, au moment où nous reprenons le service régulier de la dette vis-à-vis de tous nos créanciers. Nous avons plus particulièrement compilé et amélioré une série de données sur la dette publique extérieure, formé les effectifs et clarifié les procédures de paiement. Nous entendons par ailleurs appliquer le *Règlement* de l'UEMOA en vertu duquel, seul le Ministre des finances est habilité à contracter ou à garantir la dette extérieure au nom de l'État. Nous nous garderons de contracter ou de garantir toute dette extérieure non concessionnelle, comme le prévoit le PAT, jusqu'à la fin de la période d'application du programme.

27. Afin de rétablir la confiance des fournisseurs, nous adopterons et publierons une stratégie de règlement des arriérés intérieurs. Cette stratégie couvrira toutes les créances échues des fournisseurs privés qui ont été vérifiées dans le cadre de l'audit 2007 de KPMG et de ses versions actualisées et validées par le gouvernement. Ces arriérés seront convertis en titres négociables et les paiements commenceront en 2009. La stratégie énoncera également les principes régissant le traitement des autres arriérés.

28. En 2009-10, nous entendons : i) centraliser et unifier la gestion de la trésorerie sous la responsabilité du Trésor; ii) procéder à un rapprochement de tous les comptes que détiennent les entités gouvernementales et agences publiques autonomes dans le système bancaire; iii) renforcer la gestion de la trésorerie par la mise en place d'un plan prévisionnel mensuel de trésorerie; iv) préparer et lancer des adjudications régulières de bons du Trésor (voir *ci-dessous*); v) intégrer le suivi et la gestion de la dette publique extérieure et intérieure; vi) publier régulièrement des rapports sur les opérations de gestion de la dette et les projections y afférentes.

B. Secteur financier

29. La restructuration des banques publiques en difficulté sera essentielle à la stabilité macroéconomique et à l'efficacité de l'intermédiation financière. Au titre du programme de

référence, nous avons renforcé le suivi de plusieurs banques et engagé un plan de restructuration bancaire basé sur les recommandations de la Commission bancaire de l'UMOA et de la mission d'assistance technique du FMI effectuée en 2007 à laquelle a participé la Banque mondiale. Nous avons récemment changé le gouvernement d'entreprise de la BTCI, basé sur le cahier des charges élaboré en concertation avec la Commission Bancaire. À brève échéance, la priorité sera donnée à la recapitalisation de la BTCI et de l'UTB notamment par l'émission de titres de créances sur l'État et le traitement des créances improductives des entreprises publiques dans les secteurs du coton et des phosphates. Nous entendons également remettre en fonction le Conseil d'administration de l'UTB et identifier un investisseur stratégique.

30. Pour améliorer la gestion de la trésorerie et créer des instruments financiers plus négociables, nous préparerons un plan d'action pour des adjudications de bons du Trésor au Togo. Les autorités monétaires accorderont une attention particulière à l'expansion de la masse monétaire et du crédit au Togo. Au cas où la masse monétaire aggraverait la situation de l'inflation, ou si elle favorisait des pratiques hasardeuses de crédits, les autorités monétaires prendraient des mesures appropriées, notamment le relèvement du coefficient des réserves obligatoires.

31. En 2009-2010, nous entendons : i) poursuivre le redressement de la BTCI et de l'UTB en alignant leur gestion comptable et leur gestion des risques sur les ratios prudentiels de l'UEMOA; ii) adopter un plan d'action pour la restructuration à long terme de la BTCI, avec pour objectif ultime sa cession à des privés; iii) lancer le processus de privatisation de l'UTB dans un cadre transparent; iv) préparer une stratégie pour le secteur financier, en tenant compte des résultats d'un PESF qui sera réalisé avec le FMI et la Banque mondiale; v) renforcer la supervision des institutions de microfinance; vi) étudier les options de réforme du système de retraite; et vi) amorcer les adjudications régulières de bons du Trésor dans un cadre prévisible et transparent.

C. Entreprises publiques et environnement des affaires

32. La réforme des entreprises publiques et l'amélioration du climat des affaires seront essentielles au renforcement de la compétitivité extérieure du Togo et à la croissance du secteur privé. Dans le cadre du programme de référence, nous avons mené à leur terme les audits financiers et stratégiques de la société cotonnière, la SOTOCO, nommé un nouveau directeur financier et réglé les arriérés dus aux cotonculteurs. Selon les recommandations de l'audit, nous entendons ouvrir partiellement le capital de la SOTOCO aux producteurs de coton. En accord avec la Banque mondiale, nous travaillons en ce moment à l'élaboration d'un programme de réforme à moyen terme de cette filière, notamment à la poursuite des réformes visant à améliorer le contrôle financier, les prix et la productivité. Dans le secteur des phosphates, nous avons constitué une nouvelle entité juridique et avons bénéficié d'un financement extérieur pour relever le niveau des équipements. Nous effectuerons un audit du secteur, suivant des termes de référence élaborés conjointement avec la Banque mondiale

pour définir les options de réforme à long terme. Nous sommes déterminés à poursuivre les réformes du secteur de l'énergie et avons d'ores et déjà commencé à restaurer la capacité existante et signé un contrat pour la construction sur financement privé, de nouvelles structures de production reliées au gazoduc Nigéria-Ghana. Nous avons introduit une nouvelle structure institutionnelle et de régulation pour la CEET et nous allons préparer un examen de sa situation financière et de ses opérations. Nous avons créé un guichet unique pour les entreprises (CFE), afin d'améliorer l'environnement des activités économiques au Togo et de réduire les procédures réglementaires.

33. En 2009-10, nous privilégierons davantage l'amélioration générale de l'environnement des affaires, en nous basant sur une stratégie qui sera mise au point l'année prochaine. Nous prévoyons plus particulièrement d'adopter un nouveau code des investissements qui favorise l'investissement direct étranger tout en veillant à mettre toutes les entreprises sur un pied d'égalité. Nous apporterons aussi des modifications à la loi et à la réglementation pour faciliter l'enregistrement des entreprises et l'attribution des titres de propriété. Parallèlement aux efforts que nous menons actuellement pour élargir l'assiette fiscale, nous avons l'intention d'abaisser le niveau relativement élevé des impôts sur les sociétés au Togo dans le cadre d'un train de mesures de politique fiscale qui devrait avoir une incidence neutre sur les recettes. Pour mener ces stratégies de réformes sectorielles à leur terme, nous entendons : i) achever les audits du secteur des phosphates et attirer un investisseur stratégique de premier ordre; ii) mener à bien la restructuration de la SOTOCO; iii) engager la réhabilitation financière et technique du secteur de l'énergie en étroite collaboration avec la Banque mondiale et nos partenaires régionaux; iv) procéder à l'audit et réformer le fonctionnement du Fonds d'entretien routier (FER); v) auditer et renforcer le Port de Lomé; vi) préparer et lancer une stratégie de réforme de l'agriculture qui contribuera à la reprise des exportations de produits agricoles.

VII. SUIVI DU PROGRAMME

34. Le suivi du programme appuyé par la FRPC sera effectué au regard d'objectifs quantitatifs établis d'un commun accord (tableau 1), d'un ensemble de critères de réalisation et de repères structurels (tableau 2) et de revues semestrielles du programme. Les objectifs quantitatifs à fin juin 2008 et fin décembre 2008 constituent des critères de réalisation et ceux à fin-mars 2008 et fin septembre 2008 constituent des objectifs indicatifs. La première revue est prévue pour octobre 2008 et la seconde pour avril 2009. Les données à communiquer aux services du FMI, les critères de réalisation et les repères du programme figurent dans le Protocole de suivi technique ci-joint.

35. Afin de renforcer nos propres capacités de suivi du programme, nous avons mis en place un comité de pilotage interministériel chargé de superviser le programme de réforme économique. Le comité produira des rapports d'étape mensuels, il assurera la liaison avec les entités nationales et les partenaires de développement, et il veillera au suivi des besoins d'assistance technique.

Tableau 1. Togo — Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs
31 décembre 2007 — 31 décembre 2008

Tableau 1. Togo — Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs
31 décembre 2007 - 31 décembre 2008

	2007	2008			
	Est.	Progr. Mars	Progr. Juin	Progr. Sept.	Progr. Déc.
(Milliards de francs CFA; variations cumulées par rapport à l'année civile précédente)					
Critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2008 (repères indicatifs dans les autres cas)					
Solde budgétaire primaire (plancher)	2.5	9.7	-4.5	-3.7	0.0
Non-accumulation d'arriérés extérieurs envers les créanciers officiels ¹	20.7
Financement intérieur net (plafond) ²	14.8	-6.7	1.9	-1.1	-7.5
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ¹	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs					
Recettes totales (plancher)	203.3	51.1	103.6	158.4	214.6
Arriérés de paiements intérieurs, variations de l'encours (plafond)	-9.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses sociales et d'investissement financées sur ressources intérieures (plancher)	...	24.5	48.9	73.4	97.8
Projection relative au financement du programme		0.0	9.6	16.2	24.7

¹ Critère de réalisation continu.

² Excluant les créances de la BCEAO au gouvernement liées au financement du FMI. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport au niveau de financement extérieur prévu pour le programme qui est plafonné à 5 milliards de francs CFA.

Tableau 2. Togo — Réformes structurelles prévues jusqu'à fin 2008

Mesures	Date	Fondement macroéconomique
Orthodoxie budgétaire		
Soumettre un projet de loi de finances 2008 au Parlement selon les dispositions convenues avec la mission.	Mesure préalable (effectuée en décembre 2007).	Jeter les bases de la transparence et de la cohérence de la politique budgétaire afin d'atteindre l'objectif de solde budgétaire primaire en équilibre, d'éviter de nouveaux arriérés et d'accroître les dépenses propices à la croissance et les dépenses sociales.
Mettre en oeuvre un nouveau cadre de suivi mensuel de l'exécution budgétaire et communiquer les données pour avril-juin 2008 selon le nouveau formulaire-navette.	Repère Août 2008	Donner aux décideurs des outils leur permettant de prendre des décisions de dépenses avisées et en temps voulu pour leur permettre d'atteindre les objectifs budgétaires et de contenir le risque de dérapages budgétaires.
Créer une inspection générale des finances sous la tutelle du Ministre des finances.	Critère de réalisation Août 2008	Renforcer l'orthodoxie budgétaire en instaurant la supervision, le contrôle et la transparence de toutes les entités chargées de gérer des fonds publics.
Adopter une stratégie et un calendrier d'apurement des arriérés de paiement intérieurs.	Critère de réalisation Décembre 2008	Rétablir la confiance des fournisseurs, favoriser le rétablissement de procédures de dépenses régulières et permettre une réduction progressive de l'important encours d'arriérés de paiement intérieurs de l'État.
Secteur financier		
Changer la direction et les organes de contrôle de la BTCl sur la base des termes de références préparés en consultation avec la Commission bancaire de l'UEMOA.	Mesure préalable (effectuée en février 2008).	Éviter la poursuite de l'érosion du capital et de la trésorerie de la BTCl, rétablir la confiance à l'égard de la principale banque togolaise et du secteur financier en général.
Démarrer la restructuration de la BTCl, y compris sa recapitalisation par émission de titres publics.	Repère Décembre 2008	Épauler le redressement financier de la plus grande banque du Togo, préparer sa privatisation et créer les conditions du développement d'un secteur financier sain.
Adopter un plan d'action en vue de l'introduction d'adjudications régulières de bons du Trésor en 2009.	Repère Décembre 2008	Développer le marché intérêt des titres, promouvoir le développement du secteur financier, améliorer la gestion de trésorerie et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés budgétaires.
Entreprises publiques		
Lancer un audit du secteur des phosphates, basé sur la sélection d'un cabinet sur appel d'offres ouvert, en concertation avec la Banque mondiale.	Repère Août 2008	Préparer la restructuration du principal secteur d'exportation traditionnel du Togo (fonctionnant actuellement au tiers de sa capacité), en offrant notamment des options propres à attirer un investisseur stratégique.
Préparer une revue de la situation financière de la compagnie nationale d'électricité (CEET), en concertation avec la Banque mondiale.	Repère Décembre 2008	Fournir les informations nécessaires à la préparation des réformes du secteur de l'énergie et inscrire les crédits à cet effet dans le budget 2009, la hausse des prix du pétrole et les pénuries d'électricité à l'échelle régionale ayant affaibli la croissance économique et entraîné une augmentation de la demande de crédits budgétaires

PIÈCE JOINTE N° 2—PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

28 mars 2008

1. Ce protocole d'accord technique définit les repères quantitatifs, les repères structurels et les critères de performance d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance pour la période qui va du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010. Le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) en date du 28 mars 2008 présente les critères de réalisation quantitatifs et les repères pour fin mars 2008, fin juin 2008, fin septembre 2008 et fin décembre 2008 sur la base des changements cumulés enregistrés depuis le 1^{er} janvier 2008. Le tableau 2 présente les critères de réalisation et les repères structurels pour 2008. Le présent protocole fixe également les conditions relatives à la transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

VIII. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette» et de «l'État» retenues par les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est à dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est à dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette

constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

b) **L'État** est l'administration centrale de la République Togolaise, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.

IX. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET REPÈRES INDICATIFS

A. Solde primaire intérieur

Définition

3. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'intérêts et nettes des dépenses courantes et d'investissement financées par les bailleurs de fonds. Le solde dans les périodes respectivement de fin décembre 2007 à fin mars 2008 (repère indicatif), à fin juin 2008 (critères de réalisation), à fin septembre 2008 (repère indicatif) et à fin décembre 2008 (critères de réalisation) doit être égal ou supérieur aux montants indiqués dans le tableau 1 du MPEF. La source des données est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé mensuellement par la direction de l'économie au ministère chargé des finances. Les données de la direction de l'économie font foi dans le cadre du programme.

Délais de transmission

4. Les données détaillées concernant le **solde budgétaire primaire intérieur** seront transmises sur une base mensuelle dans les huit semaines à compter de la fin du mois.

B. Financement intérieur net

Définition

5. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit net su secteur bancaire à l'État**, ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**. Le financement intérieur respectivement pendant les périodes de fin décembre 2007 à : i) fin mars 2008 (objectif indicatif); ii) fin juin 2008 (critères de performance); iii) fin septembre 2008 (objectif indicatif); et iv) fin décembre 2008 (critères de réalisation) doit être inférieur ou égal aux montants indiqués dans le tableau 1 du MPEF. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport au niveau de financement extérieur prévu pour le programme, figurant au tableau 1 du MPEF, qui est plafonné à 5 milliards de francs CFA.

6. Le **crédit net du secteur bancaire à l'État** est égal au solde des créances et des dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts des autres structures de l'État comme les comptes des projets financés sur ressources extérieures, et les comptes de la CNS), les comptes-séquestres, et les dépôts de la CRT à la banque centrale ou dans les banques commerciales. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (excluant les créances de la BCEAO au gouvernement liées au financement du FMI), les concours des banques commerciales (y compris tous les titres d'État en francs CFA détenus par les banques commerciales) et les dépôts détenus par les CCP.

7. Le **financement intérieur net non bancaire** comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en francs CFA (titres émis sur le marché financier régional de l'UEMOA inclus), non détenus par les banques commerciales togolaises calculés sur la base du montant initial souscrit; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; et iii) la variation des divers comptes de consignation (y compris les comptes d'attente ou *comptes de consignation*) au Trésor et des comptes des amendes et pénalités à répartir; iv) l'amortissement du reste de la dette publique intérieure (créances des banques sur l'économie reprises par l'État et les arriérés titrisés compris) envers les établissements non bancaires (non résidents inclus). La prise en charge ou la titrisation par l'État des dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net qui comprend toutefois l'amortissement de ces dettes par l'État.

8. Le crédit bancaire net à l'État et le montant des emprunts obligataires et bons du Trésor sont calculés par la BCEAO et le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor togolais, dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Les données sont reportées sur le TOFE préparé mensuellement par la direction de l'économie au ministère chargé des finances.

Délais de transmission des données

9. Les données détaillées concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les huit semaines à compter de la fin du mois.

C. Recettes publiques

Définition

10. Les recettes budgétaires incluent les recettes fiscales et non fiscales à l'exclusion des dons étrangers, des recettes collectées par les organismes autonomes et le produit des privatisations. Les données sont calculées par les régies financières et sont reportées sur le TOFE préparé mensuellement par la direction de l'économie au ministère chargé des finances. Les recettes sont définies sur la base des encaissements.

11. Le recouvrement des recettes dans les périodes, respectivement, de fin décembre 2007 à : i) fin mars 2008 (objectif indicatif); ii) fin juin 2008 (critères de réalisation); iii) fin septembre 2008 (objectif indicatif); et iv) fin décembre 2008 (critères de réalisation) doit être supérieur ou égal aux montants indiqués dans le tableau 1 du MPEF. Le niveau minimum de recettes constituera un repère indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

12. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

D. Arriérés de paiements intérieurs

Définition

13. Les arriérés de paiement intérieurs comprennent : i) les ordonnancements émis par le Trésor en instance de paiement; ii) les factures des services d'utilité publique pour lesquelles les ordres de paiement n'ont pas encore été émis; iii) les arriérés au titre des salaires et des retraites dont les ordonnancements n'ont pas encore été émis; et iv) tout autre arriéré au titre de la dette publique intérieure, y compris les obligations émises en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. L'accumulation nette des arriérés de paiements intérieurs pour les périodes allant respectivement de fin décembre 2007 à : i) fin mars 2008 (repère indicatif); ii) fin juin 2008 (critères de réalisation); iii) fin septembre 2008 (repère indicatif); et iv) fin décembre 2008 (critères de réalisation) doit être inférieure ou égale aux montants indiqués au tableau 1 du MPEF. La source des données sur les arriérés de paiement intérieurs est le Trésor pour ce qui concerne les instances de paiements au Trésor, et la direction de l'économie pour les autres arriérés. Les données sur la variation des arriérés sont reportées dans le TOFE préparé mensuellement par la direction de l'économie au ministère chargé des finances. Le niveau maximum d'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs constitue un repère indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

14. Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés de paiement intérieurs seront transmises chaque mois dans les huit semaines à compter de la fin du mois.

15. Les détails des différents emprunts extérieurs de l'État seront transmis mensuellement dans les six semaines suivant la fin du mois. Cette règle s'appliquera aux garanties accordées par l'État.

E. Arriérés au titre de la dette extérieure publique

Définition

16. L'État n'accumulera pas d'arriérés au titre de sa dette extérieure (critère de réalisation continu). La dette extérieure publique est représentée par le stock de la dette de l'État envers les créanciers extérieurs figurant dans la base de données de la direction de la dette publique au ministère des finances. Sont exclus du champ d'application de ce critère, tous les arriérés en litige ou en cours de renégociation. En sont également exclus, tous les arriérés relevant de la catégorie des arriérés de paiement intérieurs (section II.D) La direction de la dette publique est la source des données.

Délais de transmission

17. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

F. Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État

Définition

18. L'État s'engage à ne contracter et à n'émettre aucune garantie financière au titre d'emprunts extérieurs d'échéance initiale égale ou supérieure à un an, ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % (critère de réalisation continu). La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément de libéralité inférieur à 35 %. Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéances égale ou supérieure à 15 ans est calculé en utilisant comme taux d'actualisation la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) que le FMI obtient à partir des taux publiés par l'OCDE; pour les emprunts à échéance de moins de 15 ans, la moyenne des TICR sur six mois est utilisée.

19. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Délais de transmission

20. Les détails concernant tout emprunt extérieur public sont communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

G. Dépenses sociales

Définition

21. Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures sont définies, pour chaque rubrique du compte courant (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) de la manière suivante : 1) dépenses exécutées par le Ministre de la santé (à la rubrique « Santé »); 2) les dépenses exécutées par le Ministre de l'éducation et de la recherche, l'Institut national de formation professionnelle et le Ministre de la formation supérieure et de la recherche (à la rubrique « Éducation »; et 3) les dépenses exécutées par 4) le Ministre de l'environnement et des eaux et forêts et le Ministre de l'agriculture (à la rubrique « Autres dépenses sociales », et limitées aux subventions et transferts). Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures sont classées selon les rubriques mentionnées ci-dessus (santé, éducation, autres dépenses sociales) établies à partir d'une classification de chacun des projets présentés dans le budget 2008, en dépenses de santé, d'éducation et autres dépenses sociales.

22. Le montant total des dépenses financées sur ressources intérieures pour les périodes allant respectivement de fin décembre 2007 à fin mars 2008 (repère indicatif); fin juin 2008 (critère de réalisation); fin septembre 2008 (repère indicatif); et fin décembre 2008 (critère de réalisation) doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au tableau 1 du MPEF. Les données fournies par la direction de l'économie feront foi dans le cadre du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures constitue un repère indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

23. Les données relatives aux dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois.

X. REPÈRES STRUCTURELS

24. La présente section donne les détails des repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF :

- a. *Mettre en place un nouveau cadre de suivi mensuel de l'exécution budgétaire et communiquer les données pour avril-juin 2008 selon un nouveau formulaire-navette (repère, août 2008).* Le formulaire, basé sur le formulaire navette proposé par la mission d'assistance technique du FMI en décembre 2007 permettra, d'étudier les données mensuelles (engagements, ordonnancements et règlements par rubrique budgétaire, y compris des données des secteurs prioritaires) dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois, de comparer les résultats obtenus aux objectifs programmés et de prendre les mesures correctives qui pourraient s'avérer nécessaires. Bien que ce repère ne l'impose pas, l'assistance technique du FMI conseille que les

- dépenses soient ventilées entre les salaires (secteurs de la santé et de l'éducation compris), les biens et services (santé et éducation compris), les transferts et subventions (santé et éducation compris), les dépenses de restructuration (restructuration des banques, des secteurs de l'énergie, du coton, du phosphate et d'autres secteurs, présentés de façon distincte), les dépenses ordinaires financées sur les ressources extérieures (y compris les dépenses de santé et d'éducation, présentées séparément), les intérêts sur la dette intérieure et la dette extérieure, les investissements financées sur les ressources intérieures (y compris les dépenses financées par le fonds d'entretien routier, le cofinancement des projets sur ressources extérieures, les investissements dans le secteur de l'énergie et les autres dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, chacune des rubriques étant présenté séparément), et les dépenses d'investissement sur financements extérieurs. Il est aussi recommandé que le formulaire fasse ressortir les paiements au titre de l'amortissement de la dette extérieure et de la dette intérieure, les dons reçus pendant chaque mois de référence, les prêts décaissés par les créanciers extérieurs, la variation du niveau des dépôts du Trésor à la BCEAO et la variation du niveau des dépôts détenus par le Trésor, les administrations locales et les organismes autonomes auprès des banques commerciales locales.
- b. *Créer une Inspection générale des finances sous la tutelle du Ministre des finances (critère de réalisation, août 2008).* À l'instar des autres pays de l'UEMOA, ce service devrait effectuer des contrôles *ex-post* sélectifs des organismes qui gèrent les ressources publiques en vue d'assurer que les recettes et les dépenses se situent dans le cadre de l'exécution budgétaire. L'inspection générale devrait élaborer un programme de travail annuel et communiquera ses conclusions et recommandations au Ministre des Finances. Il devrait également publier un rapport annuel. Après une phase expérimentale, l'inspection générale des finances deviendrait pleinement opérationnelle en 2009.
- c. *Adopter une stratégie et un calendrier d'apurement des arriérés intérieurs (critère de réalisation, décembre 2008).* Cette stratégie devrait couvrir toutes les créances exigibles détenues par des fournisseurs privés et qui ont été vérifiées par l'audit 2007 de KPMG et ses versions actualisées puis validées par le gouvernement. La stratégie devrait prévoir que ces arriérés seront convertis en titres d'état négociables et que les paiements débiteront en 2009. Elle devrait aussi énoncer les principes qui régiront le traitement des autres arriérés intérieurs. Bien que ne relevant pas de ce critère de réalisation, il est prévu que la stratégie soit publiée et que les paiements (au comptant ou sous forme de titres) débutent en 2009.
- d. *Démarrer la restructuration de la BTCI, y compris sa recapitalisation par émission de titres publics (repère, décembre 2008).* La restructuration comprend une augmentation du capital de la BTCI par l'émission de nouveaux titres d'État et par le traitement des actifs improductifs (sortie du bilan et/ou provisionnement). La majeure partie des titres d'État seraient à échéance égale ou supérieure à cinq ans, et les titres à court terme devraient être négociables. Outre ces titres, l'État pourrait aussi d'autres actifs et des concours de trésorerie à court terme. Bien que n'entrant pas dans le cadre

de ce repère, l'une des options de recapitalisation consisterait à titriser les créances improductives que détient la BTCI sur des entreprises publiques (ou privées), notamment des secteurs du coton et des phosphates, et de conjuguer la recapitalisation à la réduction des parts détenues actuellement par certains actionnaires à zéro, suivant la recommandation de la mission d'assistance technique du FMI effectuée en 2007.

- e. *Adopter un plan d'action en vue de l'introduction d'adjudications régulières de bons du Trésor en 2009 (repère, décembre 2008).* Ce plan devrait être élaboré en consultation avec les services du FMI, de la Banque mondiale et la BCEAO. Il devrait permettre le lancement de séances régulières d'adjudication de bons du Trésor d'ici 2009.
- f. *Secteur des phosphates : lancer un audit du secteur des phosphates, basé sur la sélection d'un cabinet sur appel d'offres ouvert, en concertation avec la Banque mondiale (repère, août 2008).* Le repère porte sur l'élaboration des termes de référence en accord avec la Banque mondiale; la publication d'un appel à manifestation d'intérêt; une demande de propositions à partir de la liste des cabinets présélectionnés; la sélection d'un cabinet sur la base des propositions reçues. La passation du marché et les audits suivants ne sont pas couverts par le repère mais il est prévu que le travail s'amorce au second semestre 2008.
- g. *Énergie : préparer une revue de la situation financière de la CEET, en concertation avec la Banque mondiale (repère, décembre 2008).* Ce repère porte sur l'élaboration d'un projet de rapport estimant les actifs et passifs financiers de la CEET, y compris vis-à-vis de l'État, assorti de données estimatives sur le besoin de financement de la CEET pour 2009. Bien que ne relevant pas de ce repère, ces données devraient inclure les éléments suivants : i) actifs et passifs financiers de la CEET vis-à-vis de l'État et d'autres entités; ii) recettes et dépenses; iii) quantités importées, produites, transmises, distribuées et consommées par les différentes catégories de fournisseurs et de consommateurs; iv) barème tarifaire et taux de recouvrement selon les différentes catégories de consommateurs; et v) coûts unitaires des différentes catégories de fournisseurs et de producteurs.

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Secteur réel

- 25. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
 - a. les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, dans les quatre semaines à compter de la fin de chaque mois ;
 - b. les estimations provisoires du PIB par secteur et dépense en termes réels et nominaux dans les quatre mois à compter de la fin de l'année, et des estimations révisées dans les dix mois à compter de la fin de l'année ;
 - c. les données semestrielles sur le secteur du coton (en juin et décembre de chaque année) incluant la production de semences de coton, la production de coton fibre, les zones de

- culture, les prix au producteur, le prix moyen du coton fibre, les bénéfices ou pertes de la SOTOCO pour la campagne en cours et les estimations pour l'année suivante;
- d. les données mensuelles sur le secteur des phosphates à fournir en août pour la période allant de janvier à juin, et en février pour la période allant de janvier à décembre de l'année précédente avec le tonnage total extrait et les ventes totales exprimées en francs CFA et en dollars EU;
 - e. les données mensuelles sur les activités du port de Lomé (c'est-à-dire, le tonnage et la valeur en francs CFA) à fournir en août pour la période allant de janvier à juin et en février pour la période allant de janvier à décembre de l'année précédente, en faisant apparaître le niveau d'activité;
 - f. les données mensuelles sur les activités du secteur du transport aérien (c'est-à-dire,, le tonnage, la valeur en francs CFA et le nombre de passagers) à fournir en août pour la période allant de janvier à juin et en février pour la période allant de janvier à décembre de l'année précédente;
 - g. les données mensuelles sur les secteurs du ciment et du clinker à fournir en août pour la période allant de janvier à juin et en février pour la période allant de janvier à décembre de l'année précédente avec une indication de la production et des exportations totales exprimées en tonnes et en francs CFA;
 - h. les données mensuelles sur le secteur de l'énergie à soumettre en août pour la période allant de janvier à juin et en février pour la période allant de janvier à décembre de l'année précédente avec une indication de la production d'électricité, les importations d'électricité, les prix de vente (baisse et moyenne tension) par KWh pour la CEB et la CEET, le prix moyen de production par KWh, l'énergie facturée en francs CFA et en KWh, le nombre d'abonnés par catégorie (industriels et non industriels)

B. Finances publiques

26. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
 - a. la situation des recettes fiscales et non fiscales liquidées par la Direction générale des impôts : 1) émissions et recouvrements des recettes fiscales ; 2) émissions et recouvrements des recettes non fiscales ; 3) détail des recouvrements sur exercices antérieurs des impôts et taxes ; 4) tableau détaillé des apurements et compensations. Ces données seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois ;
 - b. la situation des produits des contributions directes et indirectes liquidées et recouvrées par l'administration des douanes; ces données seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois de référence ;
 - c. les données mensuelles sur l'exécution du budget général/situation des engagements et des ordonnancements : dépenses de matériels des ministères et services ; ces données seront transmises tous les mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois ;
 - d. les données mensuelles sur l'état des engagements et des ordonnancements de dépenses de personnel ; ces données seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois ;

- e. les données mensuelles sur les ordres de paiement émis sur la base des transactions, avec ou sans télégramme lettre envoyés à la Direction générale des finances et émis par le Trésor, ventilées par catégorie de dépenses dans les quatre semaines à compter de la fin du mois concerné;
- f. les données mensuelles sur la balance générale des comptes du Trésor; ces données seront transmises sur une base mensuelle dans les huit semaines à compter de la fin du mois;
- g. h. les données mensuelles détaillées des dépôts du Trésor à la BCEAO et dans les banques commerciales (Situation financière du Trésor public) et des dépôts du secteur public auprès des banques commerciales (Dépôts publics dans les banques formulaire - D11); ces données seront communiquées mensuellement dans les quatre semaines à compter de la fin du mois concerné;
- h. i. un tableau de bord de suivi de l'exécution budgétaire pour le suivi de l'exécution du budget, comprenant une synthèse des principaux postes budgétaires accompagnée d'informations sur les crédits, les engagements, les ordonnancements et le paiement des dépenses; ces données seront communiquées mensuellement dans les deux semaines qui suivent la fin du mois concerné;
- i. j. les données mensuelles détaillées des recettes et dépenses, et des financements intérieurs et extérieurs, y compris le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs (TOFE); ces données seront transmises mensuellement dans les huit semaines à compter de la fin du mois ;
- j. k. la situation mensuelle des paiements du Trésor, états récapitulatifs cumulés des paiements mensuels, et états mensuels des restes à payer au Trésor (section règlement); ces données seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois concerné;
- k. la situation mensuelle détaillée des comptes des dépôts des correspondants au Trésor ;
- l. des données mensuelles détaillées portant sur chaque transaction relative aux dépenses financées par l'intermédiaire du compte des consignations, avec une désagrégation en crédit et débit (consignation/déconsignation) pour chacun des comptes suivants de la Balance Générale du Trésor : 466 120 (*produits à verser à des tiers*), 466 133 (*consignations judiciaires*); 466 134 (*saisies et cessions volontaires*); 466 135 (*cautions aux élections*); 466 291 (*provisions /commandes à exécuter*), 474 11 (*crédits des ambassades*), et 474 31 (*crédit des préfectures*); ces données seront communiquées mensuellement dans les huit semaines à compter de la fin du mois.

C. Programme d'Investissement Public

- 27. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
 - a) les données mensuelles sur la mise en œuvre du Programme d'Investissement Public (PIP), comprenant le détail des sources de financement intérieur et extérieur (par bailleur de fonds et différenciant les dons et les prêts). Ces données seront transmises sur une base mensuelle dans les huit semaines à compter de la fin du trimestre ;

D. Dette publique

28. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- a. les données mensuelles sur les décaissements sur les sources extérieures au titre des projets et des appuis budgétaires. Ces données seront transmises sur une base mensuelle dans les huit semaines à compter de la fin du trimestre ;
 - b. les données mensuelles sur le service de la dette extérieure (montants dus et paiements effectués par créancier et par devise). Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois ;
 - c. les données mensuelles sur l'encours de la dette publique et des arriérés de paiement extérieurs et intérieurs. Ces données seront transmises quatre semaines à compter de la fin du mois ;
 - d. des données mensuelles sur le service de la dette publique payable au cours de la période couverte par le programme.

E. Secteur monétaire et bancaire

29. Les autorités communiqueront **mensuellement** aux services du FMI, dans les huit semaines à compter de la fin de chaque mois :
- a. la situation monétaire intégrée des institutions monétaires, la situation de la banque centrale et celles des banques de dépôts, et la position nette du gouvernement envers le système bancaire. La situation des institutions de dépôts doit inclure : i) une ligne indiquant le stock de titres de bons du Trésor togolais qui figurent au bilan des banques commerciales ii) une ligne faisant état des possibles créances sur l'État résultant de la prise en charge des prêts improductifs qui figurent au bilan des banques commerciales; ii) une ventilation des créances nettes du secteur public en créances nettes du gouvernement central, les dépôts destinés aux projets sur financement extérieur, les créances nettes sur la CNSS et créances nettes sur les entités autonomes;
 - b. les taux d'intérêt moyens créditeurs et débiteurs du secteur bancaire.
30. Les autorités communiqueront aux services du FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin de chaque mois :
- a. un tableau de l'évolution des réserves obligatoires et constituées auprès de la BCEAO de la BTCI et de l'UTB et de la BIA sur la base des données journalières ;
 - b. le bilan mensuel (la navette DEC 2000) de la BTCI, de l'UTB et de la BIA ;
 - c. le provisionnement supplémentaire annuel requis par la Commission Bancaire de l'UMOA (fiche de rapport DEC 2060) pour la BTCI, l'UTB et la BIA. Tout amendement à ce rapport doit être communiqué dans les quatre semaines.
 - d. l'évolution mensuelle des dépôts par type de client (privé et public) de la BTCI et de l'UTB.
31. Les autorités communiqueront aux services du FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin de chaque mois, un tableau des variations mensuelles des dépôts, crédits,

prêts improductifs et du niveau de provisionnement réel et le provisionnement exigé par la Commission Bancaire pour l'ensemble du secteur bancaire et par catégorie de banque (banques privées, et publiques)

F. Balance des paiements

32. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- a. les données annuelles préliminaires révisées de la balance des paiements, dans les dix mois à compter de la fin de l'année concernée ; et les données annuelles définitives de la balance des paiements, dans les 15 mois à compter de la fin de l'année concernée ;
 - b. toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision ;
33. Les autorités communiqueront aux services du FMI dans les huit semaines à compter de la fin de chaque mois, les données mensuelles sur :
- a) les transferts privés, y compris les évaluations des activités de transfert rapide de fonds. les exportations et importations de biens préparées par la direction générale des douanes;
 - b) les exportations et importations de biens préparées par le BCEAO lorsque les données sont différentes de celles fournies par la direction générale des douanes.

G. Réformes structurelles et autres données

34. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- a. toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Togo, dont les entreprises d'état, dans les deux semaines à compter de sa publication;
 - b. toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès leur publication ou, au plus tard, lors de leur entrée en vigueur.

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Togo
Réunion du Conseil d'administration
Le 21 avril 2008

1. La présente déclaration résume les informations diffusées depuis la communication au Conseil d'administration du rapport des services du FMI sur le Togo (EBS/08/41), le 31 mars 2008. Les nouvelles données disponibles ne modifient pas les grandes lignes de l'évaluation par les services du FMI.
2. Comme dans d'autres pays, les prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers ont augmenté rapidement au Togo ces derniers mois, portant la hausse annuelle des prix à la consommation à 4 % en février 2008 (contre un taux proche de zéro en octobre 2007) sous l'effet, principalement, de la hausse de 17 % des prix des denrées alimentaires sur les cinq derniers mois. Les autorités togolaises s'inquiètent de l'impact économique et social de ces pressions. Elles ont engagé un dialogue social sur les chocs de prix et apuré les arriérés de salaires antérieurs afin d'aider les fonctionnaires (principalement citoyens). Les autorités entendent également venir en aide aux populations rurales en soutenant l'agriculture de subsistance. Une prochaine mission des services du FMI discutera des conséquences économiques des récents chocs de prix et des réponses qui peuvent y être apportées.
3. Le gouvernement togolais a pris toutes les mesures préalables prévues, et il a signé le procès-verbal des négociations organisées en vue d'une opération d'apurement des arriérés avec la Banque mondiale (environ 153 millions de dollars) qui sera intégralement financée par une allocation exceptionnelle de l'AID prévue pour la fin mai 2008. Cette opération inclura aussi 17,6 millions d'aides budgétaires extraits de l'allocation ordinaire de l'AID. Les autorités ont signé également un protocole avec la Banque africaine de développement (BAfD) en vue d'un apurement des arriérés financé par la nouvelle Facilité pour les États fragiles de la BAfD, avec une contribution de 1 % (environ 0,2 million de dollars) du Togo, pour laquelle les autorités s'efforcent d'obtenir un don des bailleurs de fonds.



Communiqué de presse n° 08/90
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 21 avril 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 108,4 millions de dollars en faveur du Togo au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui, en faveur du Togo, un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant équivalent à 66,06 millions de DTS (108,4 millions de dollars), à l'appui du programme économique pour 2008–10. Une tranche initiale de 13,26 millions de DTS (21,8 millions de dollars) sera disponible immédiatement.

À l'issue des discussions du Conseil d'administration sur la demande d'accord FRPC présentée par le Togo, M. Takatoshi Kato, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil, a fait la déclaration suivante :

«Le Togo a accompli des progrès très sensibles dans les réformes économiques et politiques depuis 2006. Les autorités se sont appuyées sur un programme de référence du FMI pour améliorer la gouvernance des finances publiques en engageant d'importantes réformes qui ont favorisé la hausse des recettes fiscales et renforcé la maîtrise des dépenses. Cela s'est traduit par un redressement très net de la situation budgétaire et un inversement du processus d'accumulation d'arriérés intérieurs. Des réformes structurelles ont été engagées dans les secteurs des banques, du coton, des phosphates et de l'énergie. Les bons résultats obtenus dans

le cadre du programme de référence et la tenue d'élections législatives en 2007 ont ouvert la voie à une reprise du soutien financier des principaux bailleurs de fonds du Togo, après plus de dix ans d'interruption.

Le programme économique à moyen terme des autorités appuyé par le nouvel accord FRPC aidera à entretenir la dynamique des réformes. Ce programme, ancré dans le Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, vise à préserver la stabilité macroéconomique tout en relançant la croissance et le processus de réduction de la pauvreté.

L'un des objectifs centraux du programme est de ramener la dette publique excessive du Togo à un niveau viable en amorçant un processus de rééquilibrage progressif des finances publiques et d'allègement de la dette. Le programme envisage aussi une hausse considérable des dépenses d'infrastructure, de santé et d'éducation pour favoriser la croissance économique et améliorer les conditions de vie des Togolais. Il sera essentiel de mener une politique économique prudente et d'assurer une coordination étroite avec les partenaires et bailleurs de fonds régionaux pour répondre à des chocs externes tels que l'envolée récente des prix des produits alimentaires et pétroliers. Le FMI est prêt à collaborer avec les autorités togolaises à l'élaboration d'une riposte appropriée.

Sur le front des réformes structurelles, la priorité à court terme du programme est de consolider les mesures prises en matière de gouvernance des finances publiques et de renforcer le secteur financier. La réforme des entreprises publiques des secteurs du coton et des phosphates, la résolution des problèmes d'approvisionnement en énergie, l'investissement dans les infrastructures de transport et l'amélioration du climat des affaires aideront à relancer et à entretenir la croissance sur le moyen terme.

Cependant, le succès du programme passera nécessairement par un effort coordonné pour renouer les contacts avec les bailleurs de fonds et les créanciers. Une augmentation significative des financements concessionnels sera nécessaire pour étayer les investissements de croissance et les programmes sociaux prévus dans le programme. Le renforcement de l'assistance technique sera primordial pour reconstituer les capacités institutionnelles érodées par la longue crise sociopolitique et l'interruption de l'aide des donateurs.

L'accord FRPC aidera le Togo à retrouver une situation d'endettement viable en régularisant ses relations avec les créanciers et en progressant dans la voie d'un allègement de grande envergure de sa dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. S'il enregistre de bons résultats dans l'exécution du programme appuyé par la FRPC, le Togo pourrait atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE dans un avenir proche », a indiqué M. Kato.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à l'issue d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires pour le développement et décrite dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui favorisent la croissance et font reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans ½.

Évolution économique et récente

Le Togo a réalisé des progrès considérables en matière de réformes économiques et politiques au cours des deux dernières années, facilitant ainsi la reprise de l'assistance des bailleurs de fonds après une décennie d'interruption. Les résultats d'un récent programme suivi par les services du FMI ont été positifs : le pays a largement atteint tous les objectifs quantitatifs et a fait des avancées majeures dans la résolution des problèmes de gestion des finances publiques.

Après une expansion en 2006, la croissance du PIB réel a été modérée à 2 % environ en 2007, résultat attribuable en partie à une grave crise énergétique qui a touché toute la région. Selon les estimations, le déficit courant s'est accru, atteignant 6½ % du PIB. La position budgétaire s'est sensiblement améliorée en 2007, la réforme des administrations fiscale et douanière ayant stimulé les recettes et le renforcement de la discipline budgétaire ayant contenu les dépenses dans les limites du budget, permettant une réduction nette des arriérés intérieurs.

Résumé du programme

Les principaux objectifs du programme appuyé par la FRPC consistent à aider le Togo à relancer la croissance économique et à améliorer les conditions de vie dans un environnement macroéconomique stable. Le programme visera principalement à i) ramener la dette publique excessive du Togo à un niveau soutenable par un ajustement budgétaire et un allègement global de la dette dans le cadre des initiatives PPTTE et IADM, ii) faciliter le rétablissement des relations avec les partenaires au développement, iii) accroître les ressources consacrées à la santé, à l'éducation et aux infrastructures, iv) renforcer la gestion des finances publiques, v) restructurer les banques publiques, vi) lancer des réformes structurelles axées sur la croissance afin d'améliorer le climat des affaires et de réformer les sociétés d'État.

Selon les projections, la croissance économique augmentera pour s'établir à 3 % en 2008. Cette phase initiale de reprise devrait résulter des investissements publics financés par les bailleurs de fonds, du regain de confiance dans les milieux d'affaires, de l'intensification des échanges régionaux et du redressement de la production de coton et de phosphate. À moyen terme, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4 % en moyenne, étayée par la hausse des investissements directs étrangers, l'expansion des circuits financiers, ainsi que l'amélioration des infrastructures énergétiques et des transports.

Le programme budgétaire à moyen terme des autorités vise un excédent primaire modéré mais soutenable. Le programme permettra un net accroissement des dépenses sociales et d'infrastructure, appuyé par la reprise de l'assistance des bailleurs de fonds. Les recettes devraient atteindre 17¼ % du PIB en 2008 grâce au renforcement continu de l'administration.

Les principales réformes structurelles prévues au programme visent à étayer l'accélération de la croissance économique et la stabilité macroéconomique dans un cadre budgétaire soutenable. Après la longue période d'absence de soutien des bailleurs de fonds, le renforcement des capacités institutionnelles sera un élément primordial, surtout en ce qui concerne l'administration des recettes et la politique fiscale, la gestion des dépenses, la dette publique et la gestion du Trésor, la restructuration des banques, les statistiques économiques et la réforme des entreprises publiques.

Déclaration de MM. Rutayisire et Assimaidou sur le Togo
Le 21 avril 2008

Nous tenons à remercier la Direction du FMI, au nom des autorités togolaises, pour les entretiens fructueux qui se sont tenus avec le Président Faure Gnassingbé en novembre dernier ainsi que pour l'appui du FMI au Togo. Les autorités togolaises se félicitent également du dialogue constructif qu'elles viennent d'avoir avec la Direction du FMI dans le cadre des réunions de printemps 2008. Enfin, nous remercions les services du FMI pour leur mobilisation et pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés, ces deux dernières années, afin d'offrir au Togo les conseils et l'assistance technique de l'institution.

Au cours de la période récente, les autorités togolaises ont accompli des progrès notables dans la mise en place des institutions de gouvernance et l'approfondissement de la démocratie. Après l'accord politique global conclu en 2006 entre les grands partis politiques et la formation d'un gouvernement d'union nationale, les élections législatives libres et régulières organisées en 2007 par une commission électorale nationale indépendante ont débouché sur la constitution d'un nouveau gouvernement. Celui-ci a engagé de profondes réformes politiques et économiques qui ont aidé le Togo à renouer avec la communauté internationale — notamment avec l'Union européenne, principal bailleur de fonds du pays — et ont ouvert la voie à une accélération de la croissance économique et du recul de la pauvreté.

Pour enregistrer des avancées importantes dans la lutte contre la pauvreté et se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les autorités togolaises ont préparé, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I). Ce document, qui est issu d'un processus participatif, jette les bases d'une amélioration des politiques et des programmes publics en s'appliquant notamment à répondre aux besoins d'infrastructure et de services sociaux, particulièrement urgents dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il faudra pour cela des capacités et des ressources considérables qui font encore défaut et que les autorités entendent mobiliser en conjuguant l'assainissement des finances publiques, l'allègement du lourd fardeau de la dette, l'aide financière extérieure et l'intensification de l'assistance technique. Elles ont entrepris d'améliorer la gestion des finances publiques, se sont entendues avec leurs créanciers multilatéraux en vue d'apurer les arriérés du Togo et ont obtenu des assurances de financement auprès des créanciers bilatéraux du Club de Paris.

Pour soutenir les politiques et réformes économiques qu'elles ont mises en œuvre afin de maintenir la stabilité macroéconomique et de relancer la croissance, et pour ouvrir la voie aussi vite que possible à un allègement de la dette, les autorités togolaises demandent à bénéficier, pour la période 2008-10, d'un accord triennal avec le FMI au titre de la FRPC. Se fondant sur l'exécution satisfaisante du programme de référence, l'élaboration d'un DSRP-I qu'elles sont prêtes à améliorer progressivement et l'engagement du Togo à mener des politiques et des réformes judicieuses — réitéré dans la Lettre d'intention et dans le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) —, les autorités togolaises souhaitent que leur programme pour 2008-10 soit appuyé par un accord triennal FRPC. Ce programme favorisera l'exécution des réformes macroéconomiques et structurelles déjà engagées et permettra au pays de mobiliser une aide supplémentaire auprès des bailleurs de fonds, de façon à accélérer le recul de la pauvreté et la réalisation des OMD.

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

Le Togo sort d'une longue crise sociopolitique qui a fragilisé son économie et contribué à la détérioration de ses infrastructures et de ses services sociaux. Depuis deux ans, les autorités ont entrepris de relever les formidables défis institutionnels et économiques auxquels le pays se trouve confronté en s'efforçant résolument de renforcer la gestion des finances publiques et de restructurer les entreprises d'État, en y instaurant notamment une plus grande transparence. Résultat, les recettes budgétaires ont augmenté, les dépenses sont mieux contrôlées et les arriérés intérieurs — envers les fonctionnaires et les producteurs de coton, notamment — ont été réduits.

Les performances macroéconomiques commencent à s'améliorer. La croissance du PIB réel a été en moyenne de 2,5 % sur la période 2005-07, affichant en 2006 un très bon résultat (4,1 %) sous l'effet conjugué des conditions climatiques clémentes qu'a connues l'agriculture, des progrès du commerce régional et du rebond de l'activité dans la filière coton. La croissance aurait été encore plus robuste sans les inondations localisées, et sans les nombreuses pannes de courant résultant de la grave pénurie régionale d'électricité. Sur le front extérieur, l'augmentation des envois de fonds des travailleurs expatriés compense le creusement du déficit commercial pour maintenir le déficit extérieur courant aux alentours de 6,0 à 6,5 % du PIB. Malgré la forte croissance de la masse monétaire au sens large et une expansion rapide du crédit alimentée par les envois de fonds des expatriés et les entrées de capitaux liées au commerce, l'inflation (mesurée par l'IPC) a été ramenée de près de 7 % en 2005 à 2,2 % en 2006 et 1 % l'an passé. La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires ces dernières semaines n'en soulève pas moins des préoccupations sur ce front.

Le bilan des *mesures structurelles* est lui aussi satisfaisant. Dès le milieu de 2006, des réformes administratives ont été engagées dans le domaine budgétaire pour élargir la base d'imposition et recouvrer les arriérés d'impôts. Le programme de référence mis en œuvre par les autorités togolaises entre octobre 2006 et juin 2007 visait principalement à résoudre les

problèmes de gouvernance dans les finances publiques, le secteur bancaire, la filière coton et le secteur des phosphates. Tous les objectifs quantitatifs pour fin décembre 2006, fin mars 2007 et fin juin 2006 ont été observés, et la quasi-totalité des repères structurels prévus dans le programme ont été respectés. S'agissant des deux mesures structurelles dont la mise en œuvre se poursuit, un accord s'est fait autour d'une stratégie reposant sur les recommandations de la Commission bancaire régionale et du Département des marchés monétaires et de capitaux pour la restructuration de la Banque togolaise pour le commerce international (BTCI) et de l'Union togolaise de banque (UTB), et un audit financier et stratégique approfondi du secteur des phosphates — qui sera financé par un don de la Banque mondiale — est en préparation. Les autorités togolaises sont résolues à mener à bien ces initiatives.

II. STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Le Togo est un pays à faible revenu dont 60 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est très élevée dans les zones rurales (où les trois-quarts des ménages sont pauvres) et élevée dans les zones urbaines (où les deux tiers des ménages sont pauvres); le taux de malnutrition est également important, et la population pauvre n'a qu'un accès limité à l'éducation et à la santé, à l'électricité et à l'eau potable. Le diagnostic de pauvreté effectuée par les autorités togolaises montre que les principales sources de pauvreté sont le faible niveau de revenu de agriculteurs, le financement relativement limité de l'éducation et de la santé, l'héritage d'une longue période de troubles sociaux et politiques et les problèmes d'accès à l'eau potable.

Les OMD relatifs à l'éradication de l'extrême pauvreté, à la promotion de l'égalité entre les sexes, à la réduction du taux de mortalité infantile ou à l'instauration d'un environnement durable ne pourront être atteints qu'après 2015. Cependant, les objectifs consistant à assurer l'éducation primaire pour tous, à améliorer la santé maternelle ou à combattre le VIH/sida peuvent être atteints d'ici 2015. Comme la situation relative aux OMD est assez difficile au Togo, des efforts soutenus s'imposent dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé et des autres services sociaux. Pour les mener à bien, les autorités togolaises ont conçu — dans le cadre d'un large processus participatif fondé sur le dialogue et impliquant notamment l'administration publique, la société civile, les ONG, les organisations syndicales et confessionnelles et le secteur privé — la stratégie de réduction de la pauvreté présentée dans leur DSRP-I.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes : i) améliorer la gouvernance politique et économique en faisant fond sur les initiatives prises dans ce domaine depuis 2005, ii) renforcer le processus de reprise économique et de développement durable en s'appliquant notamment à poursuivre les réformes structurelles engagées pour revitaliser l'économie via une libéralisation plus poussée dans le cadre de l'intégration régionale et du multilatéralisme, et iii) progresser dans les secteurs sociaux, les ressources humaines et l'emploi en engageant des programmes spécifiques dans plusieurs domaines : éducation et formation, services et système de santé, nutrition, accès à l'eau potable et assainissement, mais

aussi égalité entre les sexes, emploi, protection sociale ou développement des communautés de base.

La mise en œuvre de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté sur les trois prochaines années coûtera 514 milliards de francs CFA et sera financée par des ressources internes et externes. Nous appelons la communauté internationale des bailleurs de fonds à fournir les ressources nécessaires au financement de la lutte contre la pauvreté au Togo.

III. POLITIQUES ET RÉFORMES ÉCONOMIQUES À MOYEN TERME

En dépit des progrès considérables accomplis en l'espace de deux ans, il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux défis institutionnels et économiques lancés au Togo, qui concernent notamment la dette publique excessive du pays, la solidité financière des entreprises publiques (notamment dans les secteurs du coton et des phosphates), le fonctionnement du secteur financier, la détérioration des infrastructures (en particulier dans le secteur des transports et de l'énergie), les limites des capacités institutionnelles, la qualité des services d'éducation et de santé ou le climat des affaires. Pour relever ces défis, les autorités togolaises ont conçu un vaste programme de mesures économiques et de réformes à moyen terme, qui s'articule autour de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et des objectifs de maintien de la stabilité macroéconomique et de relance de la croissance.

Enfin, l'économie togolaise a été frappée récemment par la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers, qui a un impact préoccupant sur les couches les plus vulnérables — qui sont aussi les plus nombreuses — de la population. Malgré la montée des pressions sociales, les autorités togolaises ont résisté à la tentation de recourir à des mesures budgétaires telles que les exonérations fiscales ou le contrôle des prix pour contenir les contrecoups sociaux de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits de base. Elles souhaitent que des réponses soient apportées au niveau régional, dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et ont réitéré l'appel adressé à la Direction et aux services du FMI afin qu'ils contribuent activement et sans tarder aux efforts engagés pour répondre à ce nouveau défi et qu'ils les aident à préserver les acquis récents sur le front de la stabilité macroéconomique, de la croissance et de la paix sociale.

Le cadre macroéconomique pour 2008-10

Le cadre macroéconomique à moyen terme dans lequel s'inscrit le programme économique repose sur des hypothèses réalistes : i) une croissance annuelle de 3 % en 2008 et de 4 % en 2009 et 2010, étayée à court terme par des investissements publics financés par les donateurs, le raffermissement de la confiance des entreprises, l'essor du commerce régional et la reprise dans les secteurs du coton et des phosphates, et à moyen terme par l'augmentation des IDE, les progrès de l'intermédiation financière et l'amélioration des infrastructures publiques; ii) le maintien de l'inflation (ancrée dans l'union monétaire instituée par l'UEMOA) entre 3,5 et 4,1 % car les autorités nationales et la banque centrale régionale — la BCEAO — sont prêtes à prendre des mesures si l'expansion monétaire commence à nourrir une inflation élevée; et iii) la persistance d'une conjoncture extérieure difficile, caractérisée par des chocs de termes

de l'échange découlant du renchérissement des produits alimentaires et pétroliers, de l'évolution défavorable de la compétitivité et des importations induites par les IDE.

Politique budgétaire

Les autorités togolaises entendent maintenir les dépenses intérieures dans l'enveloppe de ressources prévue à cet effet — et ériger cette conduite en principe directeur de leur politique budgétaire. — et prévoient de mobiliser des recettes à hauteur de 17³/₄ % du PIB et de porter l'excédent du budget primaire autour de 1 % du PIB sur la période triennale couverte par le programme. Elles sont prêtes à opérer des coupes (déjà identifiées) dans les dépenses si les recettes ou les financements se révèlent inférieurs aux montants escomptés. Les dépenses viseront principalement à améliorer les services sociaux et à étayer une croissance plus rapide en augmentant les crédits alloués à l'éducation et à la santé ainsi qu'aux infrastructures vitales en matière d'énergie et de transport. Pour ce faire, les autorités redéployeront les dépenses intérieures et s'efforceront de mobiliser des financements extérieurs.

L'assainissement envisagé des finances publiques, conjugué aux efforts consentis pour réduire la dette intérieure et obtenir un allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, aidera à ramener la dette publique à un niveau viable. L'aide financière concessionnelle des donateurs sera cruciale à cet égard, mais aussi pour atteindre les objectifs d'accélération de la croissance et de recul de pauvreté.

Réformes structurelles

Les autorités togolaises ont formulé un ambitieux programme de réformes structurelles, qui cadre avec les objectifs spécifiés dans le DSRP-I. Les réformes prioritaires seront centrées sur trois grands domaines : la gouvernance des finances publiques, le développement du secteur financier ainsi que la restructuration des entreprises publiques et l'amélioration du climat des affaires. Le calendrier établi prévoit que de nombreuses mesures seront engagées en 2008 et surtout en 2009-10, tout en tenant compte des sérieuses contraintes de capacité auxquelles le pays est confronté.

L'impressionnante panoplie des mesures envisagée pour améliorer la ***gouvernance des finances publiques*** couvre l'administration des recettes, le suivi de l'exécution du budget, la gestion des dépenses, de la dette publique et des opérations de trésorerie, ainsi que la préparation, le suivi et la comptabilisation des opérations budgétaires.

S'agissant du ***secteur financier***, les autorités approfondiront encore le suivi des banques et poursuivront le processus de restructuration engagée pour confier la gestion de la BTCI au secteur privé et lancer la privatisation de l'UTB. Des mesures sont aussi prévues pour améliorer la gestion de la trésorerie et créer des instruments financiers plus aisément négociables en mettant en place un système d'adjudication des bons du Trésor. En consultation avec la BCEAO, les autorités togolaises continueront de suivre de près l'évolution de la monnaie et du crédit et d'atténuer les risques que pourrait occasionner la croissance rapide du crédit, y compris en modulant les réserves obligatoires. Sur le moyen terme, elles prépareront une stratégie pour le secteur financier en s'appuyant sur les conclusions du prochain PESF, et resserreront le contrôle des institutions de microcrédit.

Pour ce qui est des *entreprises publiques*, les autorités togolaises feront fond sur les mesures prises initialement pour i) améliorer encore les contrôles financiers, la détermination des prix et la productivité dans le *secteur du coton*, ii) examiner les options de réforme du *secteur des phosphates*, y compris la possibilité d'attirer un investisseur stratégique, iii) poursuivre le processus de rénovation des capacités productives du *secteur énergétique* et iv) conclure l'examen des options d'investissement et de réforme dans *le réseau routier, les installations portuaires et les télécommunications*. Les initiatives spécifiques prises dans ces domaines seront notamment l'entrée des producteurs de coton dans le capital de la société cotonnière et la réalisation d'un audit du secteur des phosphates, en consultation avec la Banque mondiale. Toutes ces initiatives, conjuguées à la consolidation des infrastructures et de la gestion des finances publiques (en évitant notamment d'accumuler de nouveaux arriérés envers les fournisseurs), contribueront à l'amélioration du climat des affaires au Togo. C'est ce que feront aussi les réformes prévues par les autorités pour améliorer l'inscription des entreprises au registre du commerce, sécuriser les droits de propriété et préparer un nouveau code des investissements.

IV. CONCLUSION

Les défis que le Togo doit relever sur le front des infrastructures et de la pauvreté sont impressionnants. Les autorités togolaises ont engagé un ambitieux programme dans le domaine des finances publiques et des réformes structurelles, qui vise à stimuler les recettes, accroître l'efficacité des services sociaux, rénover les infrastructures et améliorer le fonctionnement du secteur financier. Cela devrait aider à créer des conditions propices à une forte croissance tirée par le secteur privé et à un recul très sensible de la pauvreté. Comme son endettement continue de le placer dans une situation difficile, il sera essentiel que le Togo bénéficie de financements extérieurs en complément des efforts déployés au plan interne, et la communauté des bailleurs de fonds est invitée à octroyer les dons et prêts concessionnels nécessaires pour financer le programme économique à moyen terme du pays ainsi que son programme de lutte contre la pauvreté. L'amélioration constatée des relations entre le Togo et ses créanciers multilatéraux et bilatéraux laisse penser que le pays devrait être en mesure de mobiliser des financements adéquats.

Un accord FRPC avec le FMI est nécessaire pour permettre au pays de progresser de façon aussi harmonieuse que possible vers les points de décision et d'achèvement visés dans l'initiative PPTE et de bénéficier d'un allègement de la dette à ce titre et dans le cadre de l'IADM. Compte tenu des antécédents positifs qu'elles ont établis dans l'application du programme de référence et du DSRP-I, les autorités togolaises souhaitent que le Conseil approuve leur demande de programme appuyé par un accord FRPC. Elles consentent à la publication du rapport des services du FMI et du DSRP-I.